Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Gironde

RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS

N° 24-01

Du 11 avril 2024

ISSN n°1290-8274

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22, boulevard Pierre 1er
33081 BORDEAUX-CEDEX

Directeur de la publication : Contrôleur Général Marc VERMEULEN
Rédaction : Groupement d'Appui pour la Direction et les Services

Édition : n°24-01
Date de publication : 11 avril 2024
N° ISSN :1290-8274

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024

N° CA 2024-d058 - /!\ TEST TAMPONNAGE_2 **p.5**

N° CA 2024-d001 - Composition du Conseil d'administration issue du renouvellement des représentants des communes **p.8**

N° CA 2024-d002 - Composition du Bureau du conseil d'administration et élection de ses membres **p.16**

N° CA 2024-d003 - Délégations du conseil d'administration au bureau du conseil d'administration **p.20**

N° CA 2024-d004 - Délégations du conseil d'administration à son président **p.24**

N° CA 2024-d005 - Règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration **p.28**

N° CA 2024-d006 - Composition et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres **p.32**

N° CA 2024-d007 - Constitution de la commission des travaux et de la commission des achats - composition et désignation de leurs membres **p.37**

N° CA 2024-d008 - Désignation des représentants de l'administration au comité social territorial (CST) et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) **p.41**

N° CA 2024-d009 - Désignation des représentants de l'administration à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSCT) **p.47**

N° CA 2024-d010 - Désignation des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire **p.52**

N° CA 2024-d011 - Désignation des représentants de l'administration au conseil médical départemental **p.61**

N° CA 2024-d012 - Désignation des représentants de l'administration à la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires **p.66**

N° CA 2024-d013 - Désignation des représentants de l'administration à la commission d'aide sociale du service d'action sociale pour le personnel **p.70**

N° CA 2024-d014 - Désignation des représentants du SDIS de la Gironde au comité des oeuvres sociales **p.74**

N° CA 2024-d015 - Désignation des représentants du SDIS de la Gironde aux assemblées générales du syndicat des copropriétaires de l'espace Rodesse **p.78**

N° CA 2024-d016 - Représentation du SDIS de la Gironde au conseil d'administration du Groupement d'intérêt public pour l'aménagement du territoire et la gestion des risques **p.82**

N° CA 2024-d017 - Représentation du SDIS de la Gironde au comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires **p.86**

N° CA 2024-d018 - Indemnités allouées pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président du conseil d'administration **p.90**

N° CA 2024-d019 - Mise en place de l'indemnité de mobilisation opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels **p.94**

N° CA 2024-d020 - Paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre des colonnes de renfort 2023 : Charente, Charente-Maritime, Pas de Calais, Mayotte et Bolivie **p.99**

N° CA 2024-d021 - Paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre des colonnes de renfort 2023 - Complément délibération CA 2023-090 **p.104**

N° CA 2024-d022 - Autorisation exceptionnelle à verser des indemnités à des sapeurs-pompiers volontaires ayant dépassé le quota autorisé **p.108**

N° CA 2024-d023 - Avenant n°1 à la convention de financement relative à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Bazas **p.112**

N° CA 2024-d024 - Exonération des pénalités dans le cadre du marché unique de fourniture et pose d'un compactus sur le site du GTL à Bordeaux nord **p.117**

N° CA 2024-d025 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel **p.121**

(RIFSEEP)
N° CA 2024-d026 - Modification du tableau des emplois : créations/suppressions **p.130**
N° CA 2024-d027 - Modification de l'organigramme du groupement informatique et télécommunications **p.136**
N° CA 2024-d028 - Modification du tableau des emplois : suppressions **p.144**
N° CA 2024-d029 - Modification de la fiche n°1 du recueil de gestion du temps **p.149**
N° CA 2024-d030 - Actualisation des fiches n°11, 13 et 14 du recueil de gestion du temps **p.153**
N° CA 2024-d031 - Congés estivaux et CET des SPP et PATS en régime hebdomadaire **p.157**
N° CA 2024-d032 - Remplacement de la Journée de solidarité (JSOLI) des agents cycliques par une journée de formation classique (FORM) **p.162**
N° CA 2024-d033 - Détermination des "taux de promotion" applicables pour l'avancement de grade des agents sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C **p.166**
N° CA 2024-d034 - Lignes directrices de gestion - Bilan 2023 et propositions d'évolutions **p.170**
N° CA 2024-d035 - Bilan relatif à l'exécution des contrats d'apprentissage **p.174**
N° CA 2024-d036 - Révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et du Règlement Opérationnel **p.180**
N° CA 2024-d037 - Comités de centres **p.186**
N° CA 2024-d038 - Pérennisation de la garde officier santé au CODIS **p.191**
N° CA 2024-d039 - Autorisation à signer avec le CHU de Bordeaux une convention relative au renfort temporaire du SAMU SAS 33 par des opérateurs du SDIS **p.195**
N° CA 2024-d040 - Convention de mutualisation de développement entre le SDIS 33 et l'Entente de Valabre (13120) - Pôle nouvelle technologie (PONT) - autorisation à signer **p.199**

N° CA 2024-d041 - Autorisation à signer une convention entre le SDIS 33 et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) **p.204**
N° CA 2024-d042 - CNPE du Blayais - Autorisation à signer une convention de mise à disposition de personnel **p.209**
N° CA 2024-d043 - Charte de déontologie de la sécurité civile - Modification du règlement intérieur du SDIS 33 **p.213**
N° CA 2024-d044 - Demande d'indemnisation de sapeurs-pompiers victimes d'incivilités **p.217**
N° CA 2024-d045 - Mise en vente de l'ancien logement de fonction situé 39 rue de Soissons à Bordeaux - changement de modalités **p.224**
N° CA 2024-d046 - Délégation de signature en vue de l'acte de transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de la Benauge au profit de Bordeaux métropole **p.229**
N° CA 2024-d047 - Mise en réforme de divers mobiliers et équipements **p.234**
N° CA 2024-d048 - Mise en réforme de véhicules et divers matériels **p.238**
N° CA 2024-d049 - Modification du règlement habillement **p.242**
N° CA 2024-d050 - Adoption de la nouvelle nomenclature achats du SDIS de la Gironde **p.247**
N° CA 2024-i051 - Bilan déploiement du télétravail sur l'année 2023 **p.251**
N° CA 2024-i052 - Mise à disposition de personnel **p.255**
N° CA 2024-i053 - Mise en œuvre des actes de soins d'urgence et formation des sapeurs-pompiers du SDIS de la Gironde **p.259**
N° CA 2024-i054 - Dématérialisation - Chantiers 2024 **p.264**
N° CA 2024-i055 - Mise en place d'une politique d'impression **p.268**
N° CA 2024-i056 - Guide interne de la commande publique du SDIS de la Gironde **p.272**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d058	**/!\ TEST TAMPONNAGE_2**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 0
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 0

/!\ TEST TAMPONNAGE_2

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer :

DECISION

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d001	**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ISSUE DU RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ISSUE DU RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Vu les articles L.1424-24 à L.1424-31 et les articles R.1424-2 à R.1424-18 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2023-060 du 17 octobre 2023 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde et le nombre de suffrages attribués aux électeurs dans le cadre des élections partielles visant à renouveler les représentants des communes ;
Vu la délibération n°2023-069 du 20 novembre 2023 fixant la composition de la commission de recensement des votes dans le cadre des élections partielles visant à renouveler les représentants des communes du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde ;
Vu la délibération n°2022-103 du 9 décembre 2022 fixant la composition du conseil d'administration ;
Vu l'arrêté n°2020-2734 du 10 mars 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde entre le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que la pondération et le nombre de suffrages attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale pour élire leurs représentants ;
Vu l'arrêté n°2020-5503 du 12 octobre 2020 fixant la désignation au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde des représentants élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Gironde ;
Vu l'arrêté n°2020-5503 du 12 octobre 2020 fixant la désignation au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde des représentants élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Gironde ;
Vu l'arrêté n°2023-5618 du 20 novembre 2023 fixant le calendrier et les modalités d'organisation des opérations électorales visant à renouveler les représentants des communes siégeant au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde ;

En vertu de l'article L.1424-24 du Code général des collectivités territoriales, le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie et de communes n'ayant pas transféré cette compétence à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Le renouvellement des représentants du département siégeant au Conseil d'administration du SDIS de la Gironde a été organisé par le département de la Gironde le 15 juillet 2021.

A l'issue de ce scrutin, les 17 représentants du département ont été installés lors de la réunion du Conseil d'administration du SDIS en date du 10 septembre 2021 (délibération CA n°2021-041).

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

En raison de l'élection de Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Gérald CARMONA lors de l'élection partielle des conseillers départementaux du canton de Bordeaux 3 du 16 octobre 2022, le scrutin visant à élire ses représentants au conseil d'administration du SDIS de la Gironde a été organisé par le Département de la Gironde le 14 novembre 2022. Les 17 représentants du département ont été à nouveau installés lors de la réunion du Conseil d'administration du SDIS en date du 9 décembre 2022 (délibération CA n°2022-103).

Le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale siégeant au Conseil d'administration du SDIS de la Gironde a été organisé lors du scrutin du 9 octobre 2020 dans la continuité des élections municipales et communautaires du mois de mai 2020.
A l'issue de ce scrutin, les 9 représentants des EPCI et le représentant des communes, ont été installés lors de la réunion du Conseil d'administration du SDIS en date du 2 novembre 2020 (délibération CA n°2020-030).

En raison de la démission de Monsieur Stéphane KORCHEF, ainsi que de son suppléant Monsieur Hervé BOYER, élus de la mairie d'Ordonnac, de leur mandat de représentants des communes au sein du Conseil d'administration du SDIS, des élections partielles ont été organisées le 3 juin 2022 afin de pourvoir à l'unique siège vacant.

Ont été élus Madame Patricia ARNAUD, en qualité de représentant titulaire des communes, ainsi que Monsieur Patrick BAUDIN en qualité de représentant suppléant des communes, sur la liste présentée par la commune d'AVENSAN.

Le renouvellement général du conseil municipal d'Avensan qui s'est déroulé en juin 2023, a fait perdre aux représentants des communes le mandat de conseiller municipal au titre duquel ils siégeaient au sein du Conseil d'administration du SDIS (article R.1424-14 du CGCT). Des élections partielles ont été organisées le 12 février 2024 afin de pourvoir à l'unique siège vacant.

Ont été élus Monsieur Cédric GERBEAU, en qualité de représentant titulaire des communes, ainsi que Madame Sophie TRISTANT, en qualité de représentante suppléante des communes, sur la liste présentée par la commune de SAINT-MACAIRE.

La présente délibération prend acte de cette dernière modification dans la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

La présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde est assurée par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, président du conseil départemental de la Gironde.

Membres ayant voix délibérative :

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde a été fixé à 27 membres par la délibération n°2020-010 du 28 février 2020, susvisée.

La répartition de ces 27 sièges a été établie comme suit :

- 17 représentants du département ;
- 9 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie ;
- 1 représentant des communes n'ayant pas transféré cette compétence à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Représentants du département

Conformément à la délibération n°2022.53.CD du Conseil départemental, en date du 14 novembre 2022 relative à l'élection des représentants du conseil départemental au Conseil d'Administration du SDIS, l'attribution des sièges aux représentants du département est fixée comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc GLEYZE	M. Jean GALAND
Mme Michelle LACOSTE	Mme Isabelle DEXPERT
M. Dominique FEDIEU	M. Sébastien LABORDE
Mme Nathalie LACUEY	M. Philippe QUERTINMONT
M. Nicolas TARBES	Mme Michelle SAINTOUT
Mme Corinne MARTINEZ	Mme Céline GOEURY
Mme Karine DESMOULIN	Mme Sophie PIQUEMAL
M. Dominique VINCENT	M. Jacques BREILLAT
Mme Maud DUMONT	Mme Marie RECALDE
M. Daniel BARBE	Mme Célia MONSEIGNE
M. Philippe de GONNEVILLE	Mme Laurence DESSERTINE
Mme Agnès SEJOURNET	M. Louis CAVALEIRO
M. Christophe VIANDON	M. Philippe DUCAMP
M. Hervé GILLE	Mme Marie-Claude AGULLANA
M. Arnaud ARFEUILLE	M. Romain DOSTES
M. Gérald CARMONA	M. Michel DUFRANC
Mme Valérie DROUHAUT	Mme Géraldine AMOUROUX

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes

Conformément à la délibération CA n°2022-036 du 1er juillet 2022, la liste des représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie est maintenue comme suit :

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Titulaires	Suppléants
M. Alexandre RUBIO	M. Jean-François EGRON
M. Frédéric GIRO	M. Bruno FARENIAUX
M. Olivier CAZAUX	M. Maxime GHESQUIERE
M. Christophe DUPRAT	M. Alain CAZABONNE
Mme Fabienne FONTENEAU	M.Hervé ALLOY
M. Xavier DANEY	M. Manuel MARTINEZ
M. Patrice BEUNARD	M. Bernard COLLINET
Mme Nathalie BURTIN-DAUZAN	Mme Marie-France DJERAD
M. Christophe MIQUEU	M. Lionel FAYE

Selon les résultats des élections partielles organisées le 12 février 2024, le représentant des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de secours et de lutte contre l'incendie à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres est le suivant :

Titulaire	Suppléant
M. Cédric GERBEAU	Mme Sophie TRISTANT

Membres ayant voix consultative :

Assistent aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur départemental,
- le médecin-chef de la sous-direction santé, sous-directeur ;
- le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Gironde,
- un sapeur-pompier professionnel officier, un sapeur-pompier professionnel non officier, un sapeur-pompier volontaire officier, un sapeur-pompier volontaire non officier, et un représentant des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, en qualité de membre élu de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).
- le référent mixité et lutte contre les discriminations ;
- le référent sûreté et sécurité.

A l'issue des travaux de la commission de recensement des votes, le 9 octobre 2020, ont ainsi été désignés pour assister au Conseil d'Administration en leur qualité de membres élus de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de la Gironde lors du scrutin organisé pour le renouvellement de la composition de cette instance le 2 octobre 2020.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Représentants du personnel	Titulaires	Suppléants
Sapeur-pompier professionnel officier	M. Eric FLORENSAN	M. Adrien MOREAU
Sapeur-pompier professionnel non officier	M. Charles COSSE	M. Thibaut LABROUSSE
Sapeur-pompier volontaire officier	M. Olivier GREZES	M. Gilles GUEDJ
Sapeur-pompier volontaire non officier	M. Olivier BOUCHER	M. Jean-Christian GONZALEZ
Représentant des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel	Mme Isabelle AURADOU-GERBAUD	Mme Christèle BARSOULET

Le Conseil d'Administration peut prévoir la représentation, avec voix consultative, des organismes partenaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, sur proposition de ceux-ci, afin de les associer plus étroitement à la définition d'objectifs partagés.

Membres de droit ou invités :

Le Préfet ou son représentant assiste de plein droit aux réunions du Conseil d'administration.

Le Payeur départemental de l'établissement est invité aux réunions du Conseil d'administration.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- prendre acte que la présidence du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde est assurée par M. Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental ;

- prendre acte de la composition partiellement modifiée du Conseil d'administration à l'issue du scrutin du 12 février 2024 visant à élire le représentant des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de secours et de lutte contre l'incendie à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2266-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d002	**COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DE SES MEMBRES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2268-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2268-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d002

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

Le renouvellement général du conseil municipal d'Avensan qui s'est déroulé en juin 2023, a fait perdre aux représentants des communes, madame Patricia ARNAUD (titulaire) et monsieur Patrick BAUDIN (suppléant), leur mandat de conseiller municipal au titre duquel ils siégeaient au sein du Conseil d'administration du SDIS.

Des élections partielles ont été organisées le 12 février 2024 afin de pourvoir à l'unique siège vacant.

Les nouveaux représentants sont monsieur Cédric GERBEAU (titulaire) et madame Sophie TRISTANT (suppléante), élus de la commune de Saint-Macaire.

Le Bureau du Conseil d'Administration est composé du Président, de trois vice-Présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

L'article L.1424-27 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil d'administration, lors de la première réunion suivant chaque renouvellement, fixe la composition de son Bureau.

Au cours de cette réunion, les membres du Bureau - autres que le président - sont élus parmi les membres du Conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue.

Le premier et le troisième vice-présidents sont de sexe différent de celui du président.

Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la composition suivante d'un Bureau de cinq membres, en adjoignant au Président et aux trois vice-présidents, un administrateur supplémentaire.

M. Jean-Luc GLEYZE, président
Mme Michelle LACOSTE, 1ère présidente
M. Christophe DUPRAT, 2ème vice président
Mme Fabienne FONTENEAU, 3ème vice présidente
M. Dominique FEDIEU, administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2268-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2268-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d003	**DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2483-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2483-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d003

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'exclusion des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L 1612-20 ainsi que celles relatives à la répartition des contributions des collectivités au budget (L 1424-35) et à la répartition des sièges entre ces collectivités (L 1424-26), il est proposé au Conseil d'administration de déléguer au bureau du Conseil d'administration, les attributions suivantes relatives au fonctionnement du SDIS :

- les modifications du tableau des emplois, dans la limite du volume global des emplois fixé par le budget, n'emportant pas création de nouveaux postes statutaires ;
- l'organisation des concours ;
- les marchés publics, hormis les marchés passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- l'adhésion à des groupements de commandes ;
- les conventions et les contrats ;
- les acquisitions, cessions et locations de biens mobiliers ou immobiliers ;
- la gestion des ressources humaines qui ne relève pas de la compétence propre de l'autorité territoriale ;
- le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) à la suite d'opérations remarquables ;
- l'acceptation des dons, legs et subventions ;
- la création, modification ou suppression de régies d'avances et de recettes
- les décisions d'adhésion et approbation du versement des cotisations à des associations et organismes divers ;
- les autorisations à défendre en justice, à ester en justice et à se constituer partie civile ;
- la mise en œuvre du droit à protection fonctionnelle des agents du SDIS et des membres du conseil d 'administration ;
    - la prise en charge par le SDIS des dommages matériels causés aux agents dans le cadre de leurs activités de service, qui ne sont pas couverts par les assurances souscrites par l'établissement, à due concurrence de 1 000 euros par an.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et déléguer au Bureau du Conseil d'Administration les attributions ci-dessus exposées.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2483-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2483-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d004	**DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À SON PRÉSIDENT**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2485-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2485-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d004

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À SON PRÉSIDENT

L'article L.1424-30 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil d'Administration peut déléguer certaines attributions à son Président.

Il est proposé de confier au Président la charge de :

- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée (dans les conditions définies aux articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-3 du Code de la Commande Publique) ;

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et déléguer à son Président les attributions ci-dessus exposées.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2485-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2485-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d005	**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2487-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2487-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d005

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article R.1424-16 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil d'Administration fixe son règlement intérieur, sur proposition de son Président.

Ce règlement précise les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de son Bureau.

Le dernier règlement intérieur a été adopté par délibération CA 2022-107 du 9 décembre 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau du Conseil d'Administration (joint en annexe).

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2487-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2487-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d006	**COMPOSITION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2270-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2270-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d006

COMPOSITION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens par une commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres du service départemental d'incendie et de secours doit être constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- La commission est composée par :

1. l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant, en qualité de président ;

2. cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

- peuvent être invités par le président de la commission avec voix consultative:

3. le comptable public ;

4. un représentant du ministre chargé de la concurrence.

- peuvent participer à la commission avec voix consultative :

5. des personnalités ou un ou plusieurs agents du Service départemental d'incendie et de secours désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver la composition suivante de cette commission, soit cinq titulaires et cinq suppléants en plus de monsieur Jean-Luc GLEYZE ou de son représentant ;

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2270-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- de prendre connaissance du fait qu'en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Luc GLEYZE, ce dernier sera représenté par la 1ère vice-présidente du Conseil d'administration :

5 membres titulaires :

M. Dominique VINCENT

Mme Corinne MARTINEZ

Mme Nathalie LACUEY

M. Xavier DANEY

Mme Fabienne FONTENEAU

5 membres suppléants :

Mme Valérie DROUHAUT

M. Dominique FEDIEU

M. Arnaud ARFEUILLE

M. Manuel MARTINEZ

M. Hervé ALLOY

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2270-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2270-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d007	**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE LA COMMISSION DES ACHATS - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2490-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2490-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d007

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE LA COMMISSION DES ACHATS - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Le code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 pour sa partie législative et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 pour sa partie réglementaire, est applicable au 1er avril 2019.
Il définit les procédures applicables en matière de commande publique.
Ces textes ne précisent pas les commissions pouvant être constituées au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant les marchés d'un montant inférieur aux seuils européens.

Il est proposé de reconduire et d'adapter les dispositions antérieures et de créer :

- Une commission des travaux pour l'attribution des marchés de travaux d'un montant compris entre le seuil européen des marchés de fournitures et de services et le seuil européen des marchés de travaux.

- Une commission des achats pour l'attribution :

- des marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à celui indiqué à l'article R.2122-8 du code de la commande publique et inférieur au seuil européen défini pour les marchés de fournitures et de services.

- des marchés de travaux d'un montant supérieur à celui des marchés de travaux dispensés de publicité et de mise en concurrence et inférieur au seuil européen défini pour les marchés de fournitures et de services.

Ces commissions seront composées comme suit :

Commission des travaux :

- Des membres de la commission d'appel d'offres (le Président, ou son représentant, et 5 membres)

Commission des achats :

- Un administrateur membre titulaire de la commission d'appel d'offres (ou son suppléant),
- Le directeur départemental (ou son représentant),
- Le chef de groupement gestionnaire (ou son représentant),
- Le chef de groupement finances et commande publique (ou son représentant).

Le guide de la commande publique du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde sera mis à jour afin d'intégrer ces dispositions.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer, d'approuver la constitution de ces commissions et de désigner M. Dominique VINCENT pour siéger à la commission achats.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2490-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2490-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d008	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2492-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2492-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d008

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)

Textes de référence :

-Articles L.251-5 à L.251-10 du code général de la fonction publique
-Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux
-Arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

Par délibération CA 2022-024 du 1er avril 2022, le Conseil d'administration a instauré le comité social territorial (CST) au sein du SDIS de la Gironde en décidant :

- d'une part, de recueillir l'avis des représentants de l'administration au sein du CST, en parallèle de celui de celui des représentants du personnel;
- d'autre part, de fixer à 8 le nombre de représentants titulaires siégeant au sein du CST ainsi que le nombre de représentants titulaires de l'administration.

Cette nouvelle instance a été mise en place à l'issue du renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique, qui a eu lieu le 8 décembre 2022.

Le Président du conseil d'administration préside le CST (article 7 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021).

Les représentants de l'administration siégeant au CST peuvent être désignés parmi les membres du Conseil d'administration ou parmi les agents du SDIS (article 6 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021).

Le CCDSPV est également présidé par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par son suppléant (article 7 de l'arrêté du 15 juillet 2022).

L'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV), dispose :

- dans son article 2, que cette instance est composée d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental ;
- dans son article 3, que les représentants de l'administration sont ceux siégeant au CST.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et :

- **autoriser la désignation de 4 représentants suppléants de l'Administration parmi les cadres de l'établissement ;**
- **désigner le Président du Conseil d'Administration en qualité de président du CST du SDIS de la Gironde et en qualité de président du CCDSPV du SDIS de la Gironde ;**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2492-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- **proposer au Président de désigner les représentants de l'Administration au CST et au CCDSPV, parmi les membres du Conseil d'Administration, à savoir :**

➢ **CST**

Titulaires :

M. Jean-Luc GLEYZE, Président

Mme Fabienne FONTENEAU

M. Patrice BEUNARD

Mme Agnès SEJOURNET

Mme Valérie DROUHAUT

M. Dominique FEDIEU

Mme Nathalie LACUEY

M. Arnaud ARFEUILLE

Suppléants :

Mme Michelle LACOSTE

M. Hervé ALLOY

M. Bernard COLLINET

M. Christophe VIANDON

Mme Emily PIRON

M. Rémi SIMON

M. Charles LAFOURCADE

M. Philippe HARGUINDEGUY

➢ **CCDSPV**

Titulaires :

M. Jean-Luc GLEYZE, Président
M. Dominique FEDIEU
M. Patrice BEUNARD
Mme Agnès SEJOURNET
Mme Valérie DROUHAUT
Mme Fabienne FONTENEAU
Mme Nathalie LACUEY
M. Arnaud ARFEUILLE

Suppléants :

Mme Michelle LACOSTE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2492-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

M. Hervé ALLOY
M. Bernard COLLINET
M. Christophe VIANDON
Mme Emily PIRON
M. Rémi SIMON
M. Charles LAFOURCADE
M. Philippe HARGUINDEGUY

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2492-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2492-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d009	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT)**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2494-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2494-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d009

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT)

Textes de référence :

-Articles L.251-5 à L.251-10 du code général de la fonction publique
-Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux

Instauré au sein du SDIS de la Gironde par délibération CA 2022-023 du 1er avril 2022, le comité social territorial (CST) comprend une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) qui est créée dans chaque SDIS par décision de son Conseil d'administration sans condition d'effectifs.

Par délibération CA 2022-024 du 1er avril 2022, le Conseil d'administration a instauré la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) au sein du SDIS de la Gironde en décidant :

- d'une part, de recueillir l'avis des représentants de l'administration au sein de la FSSCT, en parallèle de celui de celui des représentants du personnel ;
- d'autre part, de fixer à 8 le nombre de représentants du personnel titulaires siégeant au sein de la FSSCT ainsi que le nombre de représentants titulaires de l'administration.

Le président de la formation spécialisée est désigné par le Président du Conseil d'administration parmi les membres du Conseil d'administration (article 12 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021).

Les représentants de l'administration siégeant à la formation spécialisée peuvent être désignés parmi les membres du Conseil d'administration ou parmi les agents du SDIS.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et :

- **autoriser la désignation de 4 représentants suppléants de l'Administration parmi les cadres de l'établissement ;**
- **proposer au Président de désigner un membre du Conseil d'administration en qualité de président de la formation spécialisée en matière de santé et de sécurité (FSSCT), à savoir :**
- **proposer au Président de désigner les représentants de l'Administration à la FSSCT parmi les membres du Conseil d'Administration à savoir :**

1. **<u>Titulaires</u> :**

M. Jean-Luc GLEYZE

Mme Fabienne FONTENEAU

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2494-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

M. Patrice BEUNARD

Mme Agnès SEJOURNET

Mme Valérie DROUHAUT

M. Dominique FEDIEU

Mme Nathalie LACUEY

M. Arnaud ARFEUILLE

2. <u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Hervé ALLOY

M. Bernard COLLINET

M. Christophe VIANDON

Mme Emily PIRON

M. Rémi SIMON

M. Philippe HARGUINDEGUY

M. Philippe ESCAFRE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2494-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2494-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d010	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

1 – COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

L'article L.261-2 du code général de la fonction publique prévoit qu'une commission administrative paritaire est créée pour chaque catégorie (A, B et C) de fonctionnaires territoriaux.

L'article L.264-1 du code général de la fonction publique prévoit que les commissions administratives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale.

L'article 1er du décret n°89-229 modifié du 17 avril 1989 prévoit que les commissions administratives paritaires comprennent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants des personnels. Elles ont des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

L'article 3 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires indique que les représentants de l'administration cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin. Il ajoute que les collectivités et établissements peuvent procéder, à tout moment et pour le reste du mandat à accomplir, au remplacement de leurs représentants.

En outre, l'article 4 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié prévoit que les représentants de l'administration sont choisis par le président du conseil d'administration parmi les membres élus du conseil d'administration.

L'article L.262-2 du code général de la fonction publique prévoit que les représentants de l'autorité territoriale au sein des commissions administratives paritaires sont désignés en respectant une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe. Toutefois, lorsque le nombre de sièges est égal à trois, l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut être supérieur à un.

L'article 2 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié prévoit que le nombre de représentants titulaires à la commission administrative paritaire est fonction de l'effectif des fonctionnaires relevant de cette commission.

L'article 2 modifié de ce même décret a supprimé la référence aux groupes hiérarchiques au sein de chaque commission administrative paritaire.

Par délibération n°2022-112 du 9 décembre 2022, le Conseil d'administration a fixé le nombre de représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires des agents PATS (de catégorie A, B et C) et des sapeurs-pompiers professionnels (de catégorie A, B et C) en fonction des effectifs de l'établissement comme suit :

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Instances	Nombre de représentants
commissions administratives paritaires agents SPP catégorie C	8
commissions administratives paritaires agents SPP catégorie B	4
commissions administratives paritaires agents SPP catégorie A	4
commissions administratives paritaires agents PATS catégorie A	4
commissions administratives paritaires agents PATS catégorie B	4
commissions administratives paritaires agents PATS catégorie C	5

2 – COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

L'article L.272-1 du code général de la fonction publique prévoit qu'une commission consultative paritaire, présidée par l'autorité territoriale, est mise en place dans chaque SDIS.

En vertu de l'article L.272-2 du code général de la fonction publique, la commission consultative paritaire connaît des décisions individuelles prises à l'égard des agents territoriaux contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié les dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires en ne créant qu'une seule commission consultative paritaire par collectivité ou par établissement et non plus par catégorie hiérarchique.

Ont été abrogées en conséquences les dispositions de l'article 3 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale qui imposaient de mettre en place une commission consultative paritaire pour les agents contractuels relevant de chaque catégorie A, B, C.

L’article 4 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 précité indique que la commission consultative paritaire comprend, en nombre égal, des représentants de l’administration et des représentants des personnels. Elle est composée de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants.

Par renvoi de l'article 2 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 précité aux dispositions réglementaires régissant les commissions administratives paritaires, les représentants de l'administration à la commission consultative paritaire sont choisis par le président du conseil d'administration parmi les membres élus du conseil d'administration.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le nombre de représentants titulaires du personnel est déterminé en proportion de l'effectif d'agents contractuels relevant de chaque catégorie.

Il est proposé de fixer à 2 le nombre de représentants titulaires de l'administration au sein de la commission consultative paritaire en fonction des effectifs de l'établissement, chaque titulaire ayant un représentant suppléant.

La présidence des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire étant assurée par le Président du conseil d'administration, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et proposer au Président de désigner, parmi les membres du conseil d'administration :

- **4 représentants de l'administration titulaires et 5 suppléants pour siéger au sein de la commission administrative paritaire des personnels des filières administrative, technique et spécialisée de catégorie C ;**

<u>Titulaires</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président) :

M. Frédéric GIRO

Mme Nathalie LACUEY

Mme Agnès SEJOURNET

Mme Corinne MARTINEZ

<u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

M. Arnaud ARFEUILLE

M. Nicolas TARBES

Mme Karine DESMOULIN

- **3 représentants de l'administration titulaires et 4 suppléants pour siéger au sein de la commission administrative paritaire des personnels des filières administrative, technique et spécialisée de catégorie B ;**

<u>Titulaires</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président) :

M. Frédéric GIRO

Mme Nathalie LACUEY

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Mme Agnès SEJOURNET

<u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

M. Arnaud ARFEUILLE

M. Nicolas TARBES

- **3 représentants de l'administration titulaires et 4 suppléants pour siéger au sein de la commission administrative paritaire des personnels des filières administrative, technique et spécialisée de catégorie A ;**

<u>Titulaires</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président) :

M. Frédéric GIRO

Mme Nathalie LACUEY

Mme Agnès SEJOURNET

Mme Corinne MARTINEZ

<u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

M. Arnaud ARFEUILLE

M. Nicolas TARBES

- **7 représentants de l'administration titulaires et 8 suppléants pour siéger au sein de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.**

<u>Titulaires</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président) :

M. Frédéric GIRO

Mme Nathalie LACUEY

Mme Agnès SEJOURNET

Mme Corinne MARTINEZ

M. Christophe MIQUEU

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Mme Fabienne FONTENEAU

M. Christophe VIANDON

<u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

M. Arnaud ARFEUILLE

M. Nicolas TARBES

Mme Karine DESMOULIN

M. Lionel FAYE

M. Hervé ALLOY

M. Daniel BARBE

- **2 représentants de l'administration titulaires et 3 suppléants pour siéger au sein de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B.**

  <u>Titulaires</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président et le préfet de département) :

M. Frédéric GIRO

Mme Nathalie LACUEY

<u>Suppléants (outre le représentant du préfet) :</u>

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

M. Arnaud ARFEUILLE

- **2 représentants de l'administration titulaires et 3 suppléants pour siéger au sein de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A.**

  <u>Titulaires</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président et le préfet de département) :

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

M. Frédéric GIRO

Mme Nathalie LACUEY

<u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

M. Arnaud ARFEUILLE

- **1 représentant titulaire et 2 représentants suppléants de l'administration pour siéger au sein de la commission consultative paritaire.**

<u>Titulaire</u> (outre Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président) :

M. Frédéric GIRO

<u>Suppléants</u> :

Mme Michelle LACOSTE

M. Bruno FARENIAUX

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2496-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d011	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2498-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2498-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d011

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL

Le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 a institué une instance médicale unique : le conseil médical départemental, qui se substitue au comité médical et à la commission de réforme.

Le conseil médical départemental est institué dans chaque département par arrêté du Préfet.

Le secrétariat de cette instance est assuré par le SDIS.

Lorsque le conseil médical départemental se réunit en formation plénière, sa composition est fixée comme suit :

- trois médecins titulaires et un ou plusieurs médecins suppléants ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants de l'Administration.

Un médecin est désigné parmi les médecins titulaires pour assurer la présidence du conseil médical.

Chaque représentant titulaire de l'Administration dispose de deux suppléants désignés dans les mêmes conditions qui lui.

Les représentants de l'Administration sont désignés par les membres élus du Conseil d'administration en son sein.

Ils doivent être disponibles afin que le quorum soit atteint lors des séances en formation plénière du conseil médical départemental. En cas d'empêchement, les membres titulaires avertiront le secrétariat de direction du SDIS afin que les suppléants les remplacent.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer de bien vouloir en délibérer et de désigner, parmi les membres du conseil d'administration, les 2 titulaires et 4 suppléants suivants pour siéger, en qualité de représentants de l'administration, au conseil médical départemental.

<u>Titulaires</u> :

M. Christophe DUPRAT

Mme Nathalie LACUEY

<u>Suppléants</u> :

M. Alain CAZABONNE

M. Arnaud ARFEUILLE

Mme Corinne MARTINEZ

Mme Karine DESMOULIN

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2498-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2498-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2498-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d012	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2500-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2500-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d012

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'arrêté ministériel du 30 juillet 1992 modifié fixe la composition particulière de la commission départementale de réforme compétente à l'égard des sapeurs- pompiers volontaires, comme suit :

- le Préfet ou son représentant, président ;
- le médecin-chef départemental des services d'incendie et de secours ou un médecin de sapeurs-pompiers désigné par ce dernier ;
- un praticien de médecine générale ;
- deux représentants de l'administration dont le directeur départemental ou son représentant ;
- deux représentants du personnel.

Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions et en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'un des deux représentants de l'Administration, après avoir été choisi parmi les membres élus du conseil d'administration du SDIS, est proposé au Préfet par le Président de ce conseil.

Les représentants de l'administration doivent être disponibles afin que le quorum soit atteint lors des séances de cette commission. En cas d'empêchement, le titulaire avertira le secrétariat de direction du SDIS afin que le suppléant le remplace.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et proposer au Président de désigner le membre titulaire et le membre suppléant suivants pour siéger, en qualité de représentants de l'administration, à la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires.

<u>Titulaire</u> : Mme Nathalie LACUEY

<u>Suppléant</u> : M. Arnaud ARFEUILLE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2500-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2500-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d013	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION D'AIDE SOCIALE DU SERVICE D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2502-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2502-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d013

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION À LA COMMISSION D'AIDE SOCIALE DU SERVICE D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL

Une commission d'aide sociale a été constituée pour analyse et avis avant l'attribution par le Président d'un secours exceptionnel ou d'un prêt social aux agents rencontrant des difficultés financières importantes, dans un contexte social particulièrement grave. Cette commission siège en fonction des situations d'urgence.

Les demandes sont étudiées par le service et présentées anonymement devant la commission.

La composition de cette commission est proposée comme suit :

- le Président du conseil d'administration en qualité de président de la commission d'aide sociale ;
- un administrateur titulaire et un suppléant désignés parmi les élus du conseil d'Administration ;
- le directeur départemental ou son représentant.

Le service d'action sociale apportera son concours au fonctionnement de cette instance.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et proposer au Président de désigner pour siéger à la commission d'aide sociale :

- **Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du conseil d'administration en qualité de président de la commission**
- **<u>Titulaire</u> : M. Arnaud ARFEUILLE**
- **<u>Suppléant</u> : M. Daniel BARBE**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2502-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2502-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d014	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SDIS DE LA GIRONDE AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2504-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2504-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d014

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SDIS DE LA GIRONDE AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES

Le 15 décembre 1999, un comité des œuvres sociales (COS SDIS 33), régi par la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif a été créé auprès du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde. Le COS est administré par un conseil d'administration composé de 24 membres titulaires répartis en trois collèges :

1er collège :

- 18 représentants du personnel titulaires, et 18 suppléants, élus en Assemblée Générale.

2ème collège :

- 3 représentants des adhérents, titulaires, plus 3 suppléants, élus en Assemblée générale.

3ème collège :

- 3 représentants désignés par l'établissement public :
  * le Président du conseil d'administration du SDIS 33 ou son représentant, élu au CA du SDIS 33,
  * 2 élus du conseil d'administration du SDIS 33, désignés par le Président du conseil d'administration du SDIS33.

Pour que l'établissement puisse être représenté valablement aux assemblées générales du COS, il est nécessaire de désigner deux représentants titulaires.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à désigner, pour siéger au conseil d'administration du COS :

M. Arnaud ARFEUILLE et Mme Corinne MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2504-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2504-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d015	**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SDIS DE LA GIRONDE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'ESPACE RODESSE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2506-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2506-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d015

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SDIS DE LA GIRONDE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'ESPACE RODESSE

Par délibération du conseil d'administration CA 2012-32, le SDIS a acquis 44 places de stationnement en sous-sol situées dans l'espace Rodesse, à l'angle des rues Dandicolle et Belleville, à proximité immédiate du centre d'incendie et de secours d'Ornano.

Un syndicat des copropriétaires gère l'ensemble immobilier où sont situées ces places de parking.

Pour que l'Établissement puisse être représenté valablement aux assemblées générales du syndicat des copropriétaires, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à désigner comme mandataires, pour participer aux assemblées générales du syndicat des copropriétaires de l'Espace Rodesse :

- **titulaire : M. Christophe DUPRAT**
- **suppléant(e) : M. Alain CAZABONNE**
- **Monsieur le Directeur Départemental ou son représentant**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2506-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2506-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d016	**REPRÉSENTATION DU SDIS DE LA GIRONDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA GESTION DES RISQUES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2508-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2508-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d016

REPRÉSENTATION DU SDIS DE LA GIRONDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA GESTION DES RISQUES

Le SDIS de la Gironde adhère au Groupement d'Intérêt Public pour l'Aménagement du Territoire et la Gestion des Risques.

Pour mémoire, Le Groupement d'Intérêt Public « Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) est une structure neutre d'accompagnement et de mutualisation au service de ses membres (Etat, Collectivités, SDIS…) qui a été créée en 2005. Expert de référence pour la gouvernance de la donnée en Nouvelle-Aquitaine, le GIP ATGeRi est un pôle d'expertise qui fournit des données à jour et des outils fiables d'aide à la décision : cartographie, tableaux de bord et outils d'analyse. Il est aussi en charge de la plateforme régionale d'échange de données « PIGMA » (Plate-forme d'Information Géographique Mutualisée d'Aquitaine) et de la mise en œuvre d'observatoires à destination de filières professionnelles.

Le GIP dispose de la gouvernance suivante :

- une Assemblée Générale composée de 18 membres, incluant les « membres fondateurs » ainsi que le Commissaire du Gouvernement et le Contrôleur d'État pour un total de 30 voix, la règle de majorité étant les 2/3 des membres présents ou représentés ;
- un Conseil d'Administration composé de 6 membres, incluant les « membres fondateurs » (dont deux SDIS disposant d'une voix chacun) pour un total de 11 voix .

En vertu de l'article 7 de la convention constitutive du GIP, le SDIS de la Gironde dispose en sa qualité de membre fondateur, d'une voix dans l'assemblée générale.

Il y a lieu de désigner le président ou un des membres du conseil d'administration du SDIS de la Gironde pour représenter l'établissement au sein de l'assemblée générale du GIP ATGeRi.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et désigner le Président ou mme Michelle LACOSTE pour représenter l'établissement au sein de l'assemblée générale du GIP ATGeRi.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2508-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2508-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d017	**REPRÉSENTATION DU SDIS DE LA GIRONDE AU COMITÉ DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2510-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2510-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

REPRÉSENTATION DU SDIS DE LA GIRONDE AU COMITÉ DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES

L'article R. 6313-1 du code de la Santé publique prévoit que dans chaque département, un comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect du cahier des charges régional défini à l'article R. 6315-6. Ce comité s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

L'article R. 6313-1-1 dispose notamment :

- que ce comité est co-présidé par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- qu'il comprend notamment des partenaires de l'aide médicale urgente au sein desquels figure le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ou son représentant.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et désigner M. Gérald CARMONA à représenter le président dans cette instance consultative.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2510-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2510-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d018	**INDEMNITÉS ALLOUÉES POUR L'EXERCICE EFFECTIF DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2512-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2512-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INDEMNITÉS ALLOUÉES POUR L'EXERCICE EFFECTIF DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales, les indemnités maximales votées par le conseil d'administration du service d'incendie et de secours pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par référence au barème prévu, en fonction de la population du département, pour les indemnités des conseillers départementaux par l'article L.3123-16 dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour chacun des vice-présidents.

Le barème de référence exposé à l'article L.3123-16 prévoit, pour une population départementale égale ou supérieure à 1,25 million d'habitants, un taux maximal fixé à 70 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le choix opéré par le conseil d'Administration du SDIS de la Gironde, depuis l'instauration en 1999, de cette disposition permettant l'indemnisation de l'exercice des fonctions de Président et de vice-Président a été d'allouer à ceux-ci le taux maximum autorisé : 50 % pour le Président et 25 % pour les vice-Présidents.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et attribuer aux Président et vice-Présidents les indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions au taux maximum autorisé par la législation.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2512-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2512-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d019	**MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ DE MOBILISATION OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2373-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2373-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ DE MOBILISATION OPÉRATIONNELLE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Références :

- Décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels
- Décret 2023-543 du 30 juin 2023 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers

À la suite des interventions particulièrement importantes de l'été 2022 et dans la perspective d'évènements hors normes dont la fréquence tend à augmenter, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer est amené à mobiliser des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour des renforts hors de leur service d'incendie et de secours en nombre important, dans la durée et plus régulièrement. Par ailleurs, les actions de prévention mises en place par les SDIS dans le cadre de la protection des forêts contre les incendies ont vocation à être renforcées.

Afin de pouvoir disposer d'effectifs suffisants pour ces mobilisations exceptionnelles, les dispositifs d'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels sont élargis.

1°) Le décret 2023-543 susvisé institue une indemnité de mobilisation opérationnelle dédiée aux engagements des sapeurs-pompiers professionnels : elle peut être perçue, en cas de dépassement des bornes horaires définies par leur cycle de travail, par les sapeurs-pompiers professionnels mobilisés dans les conditions ci-dessous.

Les heures ainsi indemnisées ne peuvent faire l'objet d'une compensation horaire.

- Renforts demandés par l'État hors du SDIS 33 :

L'engagement de renforts du SDIS 33 à la suite de demandes formulées par message de commandement des COZ ou du COGIC en extra-départemental ou international, quelle qu'en soit la durée, permet le versement de l'indemnité de mobilisation opérationnelle aux sapeurs-pompiers professionnels.

Le montant horaire brut maximum par grade de cette indemnité et son montant journalier maximum dans le cas d'une durée d'engagement supérieure à 24 heures sont fixés par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

- Dispositifs préventifs de protection de la forêt contre les incendies

L'indemnité de mobilisation opérationnelle peut être versée aux sapeurs-pompiers professionnels mobilisés préventivement par le SDIS 33.

Leur mise en œuvre est strictement limitée aux dispositifs préventifs de protection de la forêt contre les incendies.

Le montant horaire brut maximum par grade de cette indemnité et son montant journalier maximum dans le cas d'une durée d'engagement supérieure à 10 heures sont fixés par

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2373-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

arrêté du ministre chargé de la sécurité civile, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique.

2°) Selon l'arrêté du 30 juin 2023 fixant le montant de l'indemnité de mobilisation opérationnelle versée aux sapeurs-pompiers professionnels, le taux horaire brut maximum applicable à l'indemnité de mobilisation opérationnelle est fixé à :

Officiers	21,36 €
Sous-officiers	16,94 €
Sapeurs et caporaux	15,47 €

Le montant de l'indemnité de mobilisation opérationnelle est déterminé par l'application à la durée de la mobilisation du taux horaire brut maximum applicable au grade de l'agent concerné.

Le montant journalier maximum applicable à l'indemnité de mobilisation opérationnelle forfaitaire, dans le cadre de renforts mobilisés par l'État, est fixé à seize fois le taux horaire brut correspondant au grade du sapeur-pompier concerné par période de vingt-quatre heures de renfort effectif.

Le montant journalier maximum applicable à l'indemnité de mobilisation opérationnelle forfaitaire, pour les sapeurs-pompiers professionnels mobilisés préventivement par le SDIS de la Gironde à la protection de la forêt contre l'incendie, est fixé à dix fois le taux horaire brut correspondant au grade du sapeur-pompier concerné par période de vingt-quatre heures de mobilisation préventive effective.

Les éléments indiqués ci-dessus en référence à l'arrêté du 30 juin 2023 suivront les évolutions réglementaires.

Il est proposé d'instituer le système de l'indemnité de mobilisation opérationnelle au sein du SDIS 33 et de fixer les taux horaires bruts applicables :

- dans le cadre de renforts mobilisés par l'État, à 100% du taux horaire brut maximum par grade
- dans le cadre de dispositifs de protection de la forêt contre les incendies, à 100% du taux horaire brut maximum par grade.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- d'instituer le système de l'indemnité de mobilisation opérationnelle au sein du SDIS de la Gironde,

- de fixer les taux horaires bruts applicables dans le cadre de renforts mobilisés par l'État, à 100% du taux horaire brut maximum par grade et ans le cadre de dispositifs de protection de la forêt contre les incendies, à 100% du taux horaire brut maximum par grade.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2373-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2373-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d020	**PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES COLONNES DE RENFORT 2023 : CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, PAS DE CALAIS, MAYOTTE ET BOLIVIE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1932-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1932-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES COLONNES DE RENFORT 2023 : CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, PAS DE CALAIS, MAYOTTE ET BOLIVIE

Le SDIS de la Gironde a engagé des moyens en colonnes de renfort concernant les événements suivants :

- le 2 mai 2023, lors d'un lever de doute à l'occasion d'une intervention sur un portique radioactif dans le département de la Charente

- du 11 au 19 novembre 2023, suite à d'importants cumuls de pluie qui ont engendré des débordements sur certains tronçons de rivières dans le département de la Charente-Maritime

- du 12 au 23 novembre 2023, dans le cadre des inondations survenues dans le département du Pas-de-Calais

- du 22 novembre au 8 décembre 2023, pour faire face à la grande sécheresse qui a touché l'île de Mayotte

- du 23 novembre au 8 décembre 2023, pour lutter contre des incendies qui ont ravagé la Bolivie

Compte tenu de l'événement et du travail effectué, il est proposé de payer les heures supplémentaires à l'ensemble des agents concernés~~,~~ hormis les personnels logés qui ne peuvent bénéficier de l'IFTS et pour lesquels l'indemnisation n'est pas possible.

Conformément au memento pratique de janvier 2021 relatif à la prise en charge des frais des opérations de secours et des grands rassemblements de personnes, l'indemnisation des sapeurs-pompiers professionnels sera faite sur la base d'un montant forfaitaire journalier correspondant à 16 heures d'indemnités calculées au taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires correspondant au grade de l'agent.

Pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégorie B et C, l'indemnisation sera faite sur la base des heures effectuée*s,* avec les majorations d'heures supplémentaires de dimanches et jours fériés, et > à 14 heures, et avec l'application du forfait de 16 heures pour une journée complète.

Ainsi dans le cadre du régime indemnitaire fixé par délibération du Conseil d'administration, il est proposé :

~~I~~- Pour les agents de catégorie B et C :

1°) de payer ces heures supplémentaires à l'ensemble des agents mobilisés sur ces événements dont la liste est jointe en annexe ;

2°) d'utiliser pour ce faire les indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS) instituées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1932-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

II- Pour les agents de catégorie A pouvant prétendre aux IFTS :

1°) de payer ces heures supplémentaires aux agents mobilisés sur ces colonnes de renfort, dont le nom figure en annexe ;

2°) de calculer le montant indemnitaire relatif aux heures supplémentaires effectuées selon les modalités décrites ci-dessus, et de le convertir à due concurrence des sommes ainsi obtenues, en fraction de taux de base mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) correspondant à leur situation indiciaire ;

3°) de déroger au plafond fixé au taux 6 par délibération CA 2018-073 en lisssant les indemnités dues tout en respectant la limite réglementaire en vigueur arrêtée au taux 8.

Le volume horaire total à indemniser s'élève à :

- **7 heures**, pour un montant estimé à environ **84 €** concernant la colonne de renfort de Charente.

- **238 heures**, pour un montant estimé à environ **3 500 €** concernant la colonne de renfort de Charente-Maritime.

- **42 heures**, pour un montant estimé à environ **520 €** concernant la colonne de renfort du Pas-de-Calais.

- **165 heures**, pour un montant estimé à environ **2 074 €** concernant la colonne de renfort de Mayotte.

- **490 heures**, pour un montant estimé à environ **4 964 €** concernant la colonne de renfort de Bolivie.

Les annexes jointes à la présente délibération comporte la liste des agents bénéficiaires de cette proposition, assortie du volume horaire à indemniser.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le paiement à titre exceptionnel des heures supplémentaires réalisées à l'occasion des colonnes de renfort intervenues en fin d'année 2023 selon les modalités décrites ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1932-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1932-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d021	**PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES COLONNES DE RENFORT 2023 - COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION CA 2023-090**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1948-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1948-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d021

PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES COLONNES DE RENFORT 2023 - COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION CA 2023-090

Les heures supplémentaires de deux agents de catégorie A et B n'ayant pas été reçues lors de la délibération n° CA 2023-090 du 8 décembre 2023 relative au paiement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de la colonne de renfort intervenue à La Laigne, il convient de compléter cette délibération.

Le volume horaire s'élève à **32 heures** et le montant est estimé à **400 €** pour les deux agents concernés.

Cela représente un volume horaire total de **646 heures** et un montant total de **6 970 €**.

L'annexe jointe à la présente délibération comporte la liste des agents bénéficiaires de cette proposition.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le paiement à titre exceptionnel des heures supplémentaires réalisées à l'occasion de la colonne de renfort, qui s'est déroulée à La Laigne, suite au séisme survenu dans les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime, en juin 2023, selon les modalités décrites ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1948-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1948-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d022	**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE À VERSER DES INDEMNITÉS À DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT DÉPASSÉ LE QUOTA AUTORISÉ**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1864-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1864-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE À VERSER DES INDEMNITÉS À DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT DÉPASSÉ LE QUOTA AUTORISÉ

Par délibération CA 2004-36 en date du 17 juin 2004, le conseil d'administration a décidé de plafonner le nombre annuel d'indemnités susceptible d'être perçues par un agent non sapeur-pompier ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire.

Aussi le nombre d'indemnités horaires pouvant être versées annuellement pour un même sapeur-pompier volontaire pour participation à des gardes en caserne a été limité à 408 heures, hors événement exceptionnel.

Par note de service NP/DIR/2011-013, les sapeurs-pompiers double statut ont été autorisés à effectuer des gardes sur leur engagement de sapeur-pomper volontaire lors des renforcements de centre de secours dans certaines conditions, et avec une limitation de 180 heures par an.

Sur l'année 2023 :

- 42 sapeurs-pompiers volontaires ont été sollicités au-delà du quota annuel maximum de 408 h, pour un volume total de 4 066,19 heures ;
- 7 sapeurs-pompiers double statut ont été sollicités en qualité de sapeur-pompier volontaire au-delà du quota annuel maximum de 180 h, pour un volume total de 213,96 heures

Compte tenu de la réalisation effective de ces gardes et de leur nécessité opérationnelle, il est proposé, à titre exceptionnel, de verser les indemnités correspondantes aux sapeurs-pompiers concernés dont les noms figurent en annexe.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à verser à titre exceptionnel ces indemnités.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1864-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1864-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d023	**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BAZAS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1937-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1937-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE BAZAS

Les locaux actuels du centre d'incendie et de secours de Bazas (CIS) sont devenus inadaptés au fonctionnement du service en raison de leur exiguïté et de leur vétusté. Le SDIS de la Gironde a donc lancé un projet de construction d'un nouveau centre de secours. Par délibération n°CA 2019-085 du 13 décembre 2019, le conseil d'administration a ainsi créé une autorisation de programme pour engager la réalisation de cette opération.

Le coût total prévisionnel de l'opération est fixé à 7 M€ TTC, conformément à la délibération n° CA 2022-123 du 9 décembre 2022. En application de la délibération n°99-94 du 23 décembre 1999, le financement de cette opération repose sur une participation des communes défendues en premier appel à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes des travaux et l'apport du terrain d'assiette.

Une convention de financement a ainsi été signée entre le SDIS de la Gironde et chacune des 19 communes participant au projet. Par délibération n°CA 2019-091 du 13 décembre 1999, le conseil d'administration a ainsi approuvé le projet de convention qui fixe le montant et les modalités de versement de ces participations financières. La participation financière totale des communes s'élève à 1,7 M€ et recouvre le coût d'acquisition du terrain, assurée par le SDIS, à hauteur de 0,3 M€ ainsi que la participation aux travaux de construction et de VRD à hauteur de 1,4 M€. Les participations communales devaient initialement être versées sous la forme de remboursements d'emprunt sur 25 ans.

Depuis, les taux d'intérêts proposés par les établissements prêteurs ont fortement augmenté. Une consultation organisée par le SDIS au premier trimestre 2023 aboutissait à des propositions de taux fixe entre 3,87 % et 4,49 % alors que les simulations transmises aux communes reposait sur une hypothèse de 1,2 %.

Afin de maintenir le financement de l'opération sans pénaliser trop fortement les budgets des communes par une augmentation de leurs charges financières, le SDIS propose de revoir la convention de financement initiale.

Le projet d'avenant joint au présent rapport prévoit un versement sous la forme d'une subvention d'investissement sur 25 ans. Ce mécanisme a déjà été mis en place sur le projet du nouveau CIS Bordeaux Bastide avec certaines communes. Il permet ainsi de transférer l'ensemble de la participation prévisionnelle en section d'investissement.

Le montant individuel de chaque participation communale fixé en 2019 sur la base d'un emprunt au taux fixe de 1,2 % est ainsi maintenu mais sera intégralement versé sous la forme d'une subvention d'investissement annuelle sur 25 ans.

Ces modifications ont été présentées aux communes en décembre 2023 et devra être validé par l'ensemble des conseils municipaux.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1937-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer pour :

- **APPROUVER le projet d'avenant n°1 à la convention de financement du projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Bazas**

- **AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement du projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Bazas**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1937-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-1937-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d024	**EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DANS LE CADRE DU MARCHÉ UNIQUE DE FOURNITURE ET POSE D'UN COMPACTUS SUR LE SITE DU GTL À BORDEAUX NORD**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2240-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2240-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d024

EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DANS LE CADRE DU MARCHÉ UNIQUE DE FOURNITURE ET POSE D'UN COMPACTUS SUR LE SITE DU GTL À BORDEAUX NORD

Dans le cadre de la construction du Groupement Technique et Logistique de Bordeaux Nord, les marchés de travaux et fournitures ont été conclus et gérés par la SCET à l'appui d'une convention de mandat. Suite à la résiliation de cette convention en cours d'exécution des marchés, le SDIS a repris leur suivi en gestion directe.

La société Brunzeel Rangements SAS, titulaire du marché de fournitures numéro 2021-054 a réalisé la prestation de pose de rayonnages mobiles pour les nouvelles archives du SDIS.

Conformément à l'article 2.1 du CCAP, la notification du marché valait également notification de démarrage des prestations, soit le 7 août 2020, pour un une durée initiale de 27 mois.

La SCET a notifié à tous les lots un ordre de service valant démarrage de la prestation. Toutefois, les prestations dudit lot ont démarré conformément au calendrier d'exécution des travaux, soit le 4 octobre 2021, pour une durée de 6 mois. L 'admission des fournitures a été prononcée le 25 mars 2022.

La notification du démarrage de l'ensemble des lots simultanément pénalise le titulaire du lot Compactus, qui ne pouvait intervenir avant l'exécution de l'ensemble des travaux.

Or, l'article 9.1 et les autres dispositions contractuelles n'autorisent pas l'exonération des pénalités. Dans la mesure où les prestations du lot Compactus ont bien été réalisées dans les délais fixés à l'acte d'engagement, il vous est donc proposé d'exonérer l'entreprise des pénalités par délibération.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'exonérer le titulaire du marché de la totalité des pénalités dues au titre de ce marché de fournitures et d'autoriser monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2240-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2240-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d025	**MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d025

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération n°2020-075 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er janvier 2021 pour les personnels administratifs techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde ;

Vu la délibération n°2021-024 du conseil d'administration en date du 19 mars 2021 relative aux lignes directrices de gestion du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde ;

Vu la délibération n°2021-027 du conseil d'administration en date du 19 mars 2021 modifiant l'annexe de la délibération 2020-075 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu la délibération n°2023-038 du conseil d'administration en date du 5 juillet 2023 modifiant l'annexe de la délibération 2020-075 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) instauré par le décret 2014-513 du 20 mai 2014, est composé de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- et le complément indemnitaire annuel (CIA).

Le RIFSEEP concerne uniquement les personnels des filières administrative, technique et spécialisée et a été instauré au SDIS de la Gironde, sur la part IFSE, à compter du 1er janvier 2018, et sur la part CIA à compter du 1er janvier 2021.

Par délibération n°2020-075, l'IFSE a été décomposée en deux parts :

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- Une IFSE « socle » correspondant à l'emploi occupé et au cadre d'emploi de l'agent ;
- Une IFSE « sujétion et expertise », venue se substituer à l'IFSE « acquis » instaurée en 2018 ayant pour objectif de permettre les négociations quadriennales, de valoriser le caractère « hors norme » d'un poste au regard des autres postes de même niveau hiérarchique. Cette part variable dépend donc des sujétions du poste occupé mais aussi de la capacité de l'agent à occuper pleinement ce poste. Son montant vient s'additionner à l'IFSE « socle » dans la limite des plafonds réglementaires.

Le présent rapport a pour objectif de revoir la structure de cette part IFSE versée au sein du SDIS de la Gironde.

I – L'INDEMNITÉ DE FONCTION ET DE SUJÉTION

A- CONTEXTE

Les éléments de contexte qui amènent une proposition d'évolution de la structure de l'IFSE sont les suivants :

- Un grand nombre d'agents du SDIS de la Gironde sont arrivés à l'échéance quadriennale permettant une réévaluation de leur RIFSEEP.

- Un travail pour « coter » les postes a été entamé mais les sujétions sont tellement différentes entre métiers qu'une cotation pour déterminer les postes « hors norme » semble difficile à envisager.

- Les difficultés de recrutement sont de plus en plus importantes sur les postes de PATS et notamment sur les postes de cadre des filières administrative et technique. Les agents négocient ainsi de plus en plus leur salaire à l'embauche, ce qui a provoqué des écarts de rémunération importants au niveau des cadres A notamment.

- La structure actuelle de l'IFSE ne permet pas la valorisation de la prise de fonction supérieure au sein de l'établissement.

- L'inflation a été très importante en 2023, ce qui n'est pas sans poser des difficultés aux agents percevant les plus bas salaires. Par ailleurs, les montants RIFSEEP des agents de catégorie C n'ont jamais été révisés depuis l'instauration du RIFSEEP au sein de l'établissement en 2018.

C'est en raison de ces éléments de contexte qu'il est proposé une révision de la structure de l'IFSE socle au sein de l'établissement.

B- OBJECTIFS DES PROPOSITIONS

- Mettre en œuvre une revalorisation immédiate des agents de catégorie C et de la majeure partie des agents de catégorie B afin de permettre aux agents de mieux faire face à l'inflation et de répondre à la négociation quadriennale de revalorisation tout en restant dans une équité de traitement des agents.

- Répondre à la négociation quadriennale des agents de catégorie A tout en tendant vers une réduction des écarts de rémunération de ces agents et en prenant en compte leur expérience et les sujétions de leur poste.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- Répondre aux enjeux liés au marché de l'emploi en permettant à l'établissement de rester compétitif.

- Valoriser la prise de fonction supérieure au sein de l'établissement.

C - PROPOSITION : LA REFONTE DE L'IFSE

1. Bénéficiaires – Rappel

L'IFSE est versée aux agents suivants :
- titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, quel que soit leur motif de recrutement au sens des articles L.332-8 à L.332-14 et L352-4 du Code général de la fonction publique.

2. L'IFSE « sujétion et expertise »

Cette part d'IFSE dépend des sujétions du poste mais aussi de la capacité de l'agent à occuper pleinement le poste.

L'IFSE « sujétion et expertise » est donc individualisée et permet de valoriser une expertise rare sur le marché de l'emploi, des fonctions particulièrement contraignantes en terme de disponibilité, des responsabilités individuelles fortes, une équipe à encadrer particulièrement importante ou en multi-sites, etc.

Son montant vient s'additionner au montant de l'IFSE « socle » dans la limite des plafonds réglementaires de chaque cadre d'emplois.

3. Évolution de l'IFSE « socle » et conséquences sur l'obligation de négociation quadriennale

L'IFSE socle est déterminée en fonction du cadre d'emploi et du niveau de fonction occupé au sein de l'établissement. Cette part d'IFSE est identique pour les agents de même catégorie et de même niveau de fonction. Elle constitue le montant minimum versé aux agents.

Au regard des enjeux et objectifs précités, de la structure hiérarchique du SDIS de la Gironde mais aussi de la configuration des plafonds réglementaires déterminés par les arrêtés d'équivalence, il est proposé de modifier la structure de l'IFSE socle de l'établissement telle que présentée en annexe.

Les modalités et impacts de reclassement des agents dans cette nouvelle structure seront les suivants :

- Pour les agents de catégorie C : la structure de l'IFSE socle évolue de 2 à 3 groupes de fonction permettant ainsi la distinction entre les fonctions de « chef » et « adjoint ». Cela permettra un gain de 100 euros bruts pour les agents occupant une fonction de chef et de 50 euros bruts pour tous les autres agents de catégorie C. Cette revalorisation aura pour conséquence de répondre à l'obligation de réexamen quadriennal de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- Pour les agents de catégorie B : la structure de l'IFSE socle évolue de 3 à 4 groupes de fonction permettant ainsi la distinction entre les fonctions de « chef » et « adjoint ». Les agents seront reclassés dans leur nouveau groupe de fonction avec un gain entre 18 et 98 euros bruts selon le poste occupé. Cette revalorisation aura pour conséquence de répondre à l'obligation de réexamen quadriennal de l'établissement.
Cependant, certains agents disposent d'ores-et-déjà d'une IFSE sujétion et expertise élevée. Afin de lisser a minima les écarts, il est proposé de diminuer l'IFSE sujétion et expertise du montant du gain sur le socle pour les agents bénéficiant d'une IFSE sujétion et expertise supérieure à 500 euros (cas de 2 agents au 31 décembre 2023).
Pour les agents catégorie B non revalorisés dans ce cadre, une étude individuelle sera menée sur leur IFSE sujétion et expertise lorsqu'ils répondront au critère des 4 ans d'ancienneté nécessaires à la mise en œuvre d'une négociation.

- Pour les agents de catégorie A et A+ des filières administrative et technique : la structure de l'IFSE socle évolue respectivement de 5 à 6 groupes et de 3 à 4 groupes permettant ainsi la distinction entre les fonctions de « chef » et « adjoint ». Pour les agents de la filière médico-sociale de catégorie A, il est proposé de conserver la structure à 2 groupes de fonction mais avec une revalorisation équivalente des montants.
Les agents seront reclassés dans leur nouveau groupe de fonction mais le gain sur l'IFSE socle viendra diminuer d'autant l'IFSE sujétion et expertise des agents. Pour les agents n'ayant pas d'IFSE sujétion et expertise, le gain sera appliqué sur le socle sans contrepartie.
Concrètement, à titre indicatif, cette mesure aura les impacts suivants sur le RIFSEEP des agents de catégorie A* :
- 37 agents : aucun gain immédiat
- 18 agents : gain entre 2 et 30 euros bruts
- 3 agents : gain de 56 euros bruts
- 5 agents : gain de 126 euros bruts
- 1 agent : gain de 200 euros bruts

* Données au 31 janvier 2024
Chaque année, pour les agents de catégorie A, répondant au critère des 4 ans pour prétendre à une négociation de leur RIFSEEP, une étude au cas par cas des IFSE sujétion et expertise sera menée pour éventuellement revaloriser les agents occupant des fonctions à forte sujétion, possédant une expérience permettant de répondre à ces sujétions dans un souci d'harmonisation entre agents sur même poste et à expérience équivalente.

4. Réexamen du montant de l'IFSE

Selon l'article 3 du décret n°2014-513, le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :
- en cas de changement de fonctions
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion interne ;
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

Cela se traduit de la manière suivante au sdis de la Gironde :
- la revalorisation quadriennale pourra se faire soit collectivement dans le cadre d'une revalorisation des montants socle de l'IFSE, soit individuellement au travers de l'IFSE sujétion et expertise.
- la part IFSE socle varie en fonction du cadre d'emplois et des fonctions de l'agent (cf annexe)
- la part IFSE sujétion et expertise peut varier à la hausse ou à la baisse selon les cas listés ci-après :

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

	Motif du réexamen	Impact sur le montant de l'IFSE sujétion et expertise
1	Aucun changement du RI au cours des 4 dernières années	Maintien ou Revalorisation possible dans la cadre de la renégociation quadriennale
2	Mobilité ou changement d'affectation même groupe de fonction	Maintien Pas d'impact sur l'ancienneté acquise pour le réexamen quadriennal
3	Mobilité ou changement d'affectation groupe de fonction inférieur	Maintien du montant total du RIFSEEP Diminution IFSE socle Augmentation IFSE Sujétion et expertise L'IFSE socle est diminuée, le montant de l'IFSE sujétion et expertise est augmenté d'autant ce qui permet le maintien du montant total du RIFSEEP à titre individuel. L'agent rentre dans le cadre normal des négociations quadriennales avec une date d'ancienneté comptant à la date de mobilité (et de revalorisation de la part IFSE sujétion et expertise).
4	Mobilité ou changement d'affectation groupe de fonction supérieur	Maintien du montant total du RIFSEEP Augmentation IFSE socle Diminution IFSE Sujétion et expertise L'IFSE socle est revalorisée, le montant de l'IFSE sujétion et expertise est diminué d'autant. *Un entretien « d'étude du régime indemnitaire » avec l'agent concerné, dans le cadre du processus de mobilité, permettra de faire le point sur son IFSE sujétion et expertise notamment au regard de la moyenne de l'IFSE sujétion et expertise des agents du même groupe de fonction. En cas de revalorisation de son IFSE sujétion et expertise, l'agent ne pourra pas prétendre à une nouvelle revalorisation de cette part d'IFSE avant 4 ans.*
5	Changement de cadre d'emplois (promotion interne, concours) sur le même poste	Maintien du montant total du RIFSEEP Diminution IFSE Sujétion et expertise L'IFSE socle est revalorisée, le montant de l'IFSE sujétion et expertise est diminué d'autant le cas échéant. Pas d'impact sur l'ancienneté acquise pour le réexamen quadriennal

En cas de situation spécifique, insuffisamment ou non explicitée dans le tableau ci-dessus (exemple : historique particulier, réorganisation de service, etc.), l'autorité d'emploi conserve la possibilité de procéder à une étude individualisée au regard de la situation particulière de l'agent.

5. Modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Dans la cadre des dispositions de la délibération n°2003-91 du 4 décembre 2003 relative à la modulation du régime indemnitaire des agents du SDIS de la Gironde en fonction de leur position administrative, le versement de l'IFSE est :

- maintenu pendant les périodes de temps partiel thérapeutique ou pendant les congés pour accident de service ou maladie contractée en service ;
- supprimé pour les jours de maladie ordinaire à demi-traitement (à compter du 91ème jour de maladie sur une année mobile de référence) et pendant les périodes de congé longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD) à plein et à demi-traitement.

6. Périodicité de versement de l'IFSE

L'IFSE est versée mensuellement. Son montant est réduit au prorata de la durée effective de travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

II- LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Les dispositions de la délibération n°2020-075 continuent de s'appliquer.

III-REGLES DE CUMUL

Les dispositions de la délibération n°2020-075 continuent de s'appliquer.

Les délibérations 2021-027 et 2023-038 susmentionnées sont abrogées en conséquence.

Les nouveaux montants des socles définis en annexe de la présente délibération sont applicables à compter du 1er avril 2024.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

- dire que les nouveaux montants des socles définis seront applicables à compter du 1er avril 2024.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2321-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d026	**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATIONS/SUPPRESSIONS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2263-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2263-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATIONS/SUPPRESSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1.
Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
Vu la délibération du 08 décembre 2023 n°2023-d076 du SDIS 33 adoptant le budget primitif 2024.
Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial du 7 mars 2024.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Tout emploi permanent du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde est pourvu prioritairement par un titulaire de la fonction publique territoriale. Cependant, en cas de difficulté pour pourvoir ces emplois par un fonctionnaire ou un lauréat inscrit sur liste d'aptitude, il peut être fait appel à un contractuel conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, précitée.

Ainsi, il vous est proposé de vous prononcer sur :

- l**a transformation de 8 postes budgétaires sur emplois permanents** pour mise en conformité du tableau des emplois compte-tenu des besoins des services.

TRANSFORMATION D'EMPLOI :

Il s'agit d'un ajustement du tableau des effectifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde, visant à prendre en compte des modifications (transformation du cadre d'emplois, de la catégorie), liées techniquement à des nominations (concours, promotions internes) ou à des transformations d'emplois compte tenu des besoins des services. Ces transformations énumérées ci-après sont présentées dans le tableau **annexe I.**

PÔLE COORDINATION OPÉRATIONNELLE :

Service cartographie

* **Transformation d'un poste au sein du Service Cartographie** :

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet ; **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou contractuels (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), d*e chargé.e de la solution de cartographie dématérialisée et de la maintenance opérationnelle,* à temps complet : **+ 1**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2263-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Date d'effet : 1er avril 2024

PÔLE APPUI :

Groupement informatique et télécommunications

*** Transformation d'un poste au sein de la Mission Conception Evolution :**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de responsable de la sécurité des systèmes d'information)*, à temps complet : **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet : **+ 1**

Date d'effet : 1er avril 2024

PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX :

Groupement patrimoine

*** Transformation de deux postes au sein du Service travaux :**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *d'ingénieur bâtimentaire*, à temps complet : **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels, (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de chargé.e d'opérations complexes*, à temps complet : **+ 1**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), en attente *de précision sur la nature de l'emploi,* à temps complet : **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels, (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de chef.fe de service*, à temps complet : **+ 1**

Date d'effet : 1er avril 2024

*** Transformation de deux postes au sein de la mission programmation et performance des bâtiments :**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), en attente *de précision sur la nature de l'emploi,* à temps complet : **- 1**
et,

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2263-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou contractuels, (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de responsable de mission*, à temps complet : **+ 1**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet : **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou contractuels, (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de chef.fe de projet gestion du patrimoine immobilier*, à temps complet : **+ 1**

Date d'effet : 1er avril 2024

*** Transformation de deux postes au sein du Service Maintenance entretien – Bureau énergie et maintenance :**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet : **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou contractuels, (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de technicien.ne maintenance*, à temps complet : **+ 1**

- suppression d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet : **- 1**
et,
- création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou contractuels, (article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique), *de technicien.ne énergies et fluides*, à temps complet : **+ 1**

Date d'effet : 1er avril 2024

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à ajuster le tableau des effectifs, en tenant compte des créations/suppressions d'emplois, reprises dans l'annexe.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2263-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2263-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d027	**MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'organigramme du groupement Informatique et Télécommunications a évolué au cours des dernières années afin de s'adapter aux évolutions technologiques et aux attentes de la collectivité.

Afin d'adapter son organisation aux nouveaux enjeux numériques (transformation digitale, dématérialisation, numérique responsable, gestion de la donnée…) et s'inscrire notamment dans la perspective de l'arrivée des futurs chantiers nationaux RRF et NEXSIS, le groupement Informatique et Télécommunications s'est inscrit dans une démarche d'évolution de son organisation.

Le présent rapport présente la première phase de ce projet d'évolution de l'organisation du groupement.
Il vise à apporter une réponse optimisée et sécurisée à l'ensemble des utilisateurs du Système d'Information du SDIS33, tant au niveau des Territoires que des groupements Fonctionnels.

HISTORIQUE DE L'ORGANISATION DU GIT

2002
L'organisation du Groupement Informatique et Télécommunications a été définie par délibération CA 2002-028 du 12 avril 2002.

2009
Une première évolution de l'organisation du groupement visant à faire évoluer le périmètre du service Travaux Déploiement et Maintenance par rattachement de l'équipe chargée de l'assistance du Service Logiciel et Assistance aux Utilisateurs a été menée par délibération CA 2009-043 du 24 septembre 2009.

2009-2016
Plusieurs ajustements de l'organisation du groupement ont ensuite été mis en œuvre dans le but d'adapter l'organisation du groupement aux évolutions numériques et aux attentes de la collectivité.

2016
Par délibération CA 2016-071 du 12 décembre 2016, l'organisation du groupement est actualisée afin de s'adapter aux évolutions de son environnement, de ses missions et de la charge de travail induits par les projets menés au sein du SDIS.
Dans ce cadre, l'organisation du groupement s'appuie sur la mise en place de 4 services :

- le Service Gestion Administrative et Qualité en charge des missions transverses du groupement (secrétariat, préparation et suivi budgétaire, préparation et exécution des marchés, gestion administrative)
- le Service Applications et Relations Métiers en charge de l'interface avec les groupements métiers et qui intervient en assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre des projets d'évolution des logiciels,
- le Service Evolution et Administration des Systèmes chargé de la conception, mise en place et suivi des infrastructures informatique, réseau, téléphonique et radio,

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- le Service Travaux et Dépannage Matériel en charge de la gestion, du déploiement, de la maintenance et des travaux concernant les différents équipements installés sur les sites du SDIS

2017
Par délibération CA 2017-103 du 6 décembre 2017, il est décidé la constitution d'une mission transverse à l'organisation du groupement, la mission Conception et Evolution du Système en charge de la conception et du maintien en cohérence du système d'information de la collectivité.

CONSTATS

Une organisation 'globalement' cohérente au regard des missions d'une Direction des Systèmes d'Information organisée autour de 3 domaines numériques :

- Systèmes & Réseaux et Télécommunications ;
- Etudes & Gestion des applications-métier;
- Support

et d'une mission transverse en charge de la Conception/du Pilotage du Système d'Information. (Cf pièce jointe PJ n°1 organigramme actuel du groupement)
Il s'avère néanmoins nécessaire de ré-interroger l'organisation actuelle et de l'adapter afin :

- de prendre en compte les évolutions numériques des dernières années, tant en terme d'équipements (téléphonie, environnement numérique de travail) que de service aux utilisateurs,
- de préciser les limites de périmètres inter-services GIT parfois méconnues voire non définies
- de développer les expertises nécessaires au sein de l'équipe en lien avec les projets d'évolution du système d'information : connaissance environnement Microsoft ; administration des bases de données…
- d'accompagner l'augmentation de l'activité en lien avec l'accélération des projets de dématérialisation, le déploiement de solutions de mobilité (tablettes, smartphones, pc portables…)

ENJEUX

La nouvelle organisation du groupement Informatique et Télécommunications devra permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Apporter une réponse adaptée et optimisée aux besoins opérationnels et numériques de l'établissement,
- Piloter/Sécuriser le Système d'Information du SDIS
- Assurer le maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information
- Accompagner les groupements métiers dans la mise en œuvre de leurs projets numériques

LA MÉTHODE

Le principe retenu est celui d'une démarche collaborative impliquant l'ensemble des agents du groupement dans le processus de diagnostic et de propositions d'adaptation de l'organisation existante et porté à travers :

- l'organisation d'une réunion du groupement GIT le 19 octobre 2023 permettant de présenter les objectifs, le déroulé et le calendrier prévisionnel de la démarche,

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- la mise en œuvre, courant décembre 2023 et pour une période d'un mois, d'une boite à idées 'numérique' ouverte à l'ensemble des agents du GIT afin d'identifier les axes d'amélioration à mettre en œuvre au sein du groupement.
- la mise en place dès le mois de novembre 2023, et sur une périodicité bi-mensuelle d'ateliers de travail réunissant la cheffe de groupement, les adjoints et chefs de service du groupement avec pour objectifs :
  - d'identifier les missions actuelles et futures du groupement GIT ;
  - de mettre en corrélation le recensement des missions du GIT avec les missions d'une DSI 'type' (utilisation du référentiel de bonnes pratiques des services numériques ITIL) afin de vérifier l'exhaustivité des missions du GIT
  - de travailler, sur la base des missions identifiées, à leur déclinaison en activités

- l'élargissement, dès le mois de janvier 2024 et sur une période de 3 mois, des groupes de travail aux chefs de bureau. Les objectifs de ces groupes de travail 'élargis' sont les suivants :
  - décliner la répartition des missions/activités au sein des services du groupement, les liens de travail avec les autres bureaux ou services du groupement ainsi qu'avec les autres groupements de la collectivité,
  - proposer, sur la base des propositions issues de la boite à idées, de nouvelles méthodes de travail sur les domaines de la continuité de service ; de l'optimisation de la chaîne de traitement des incidents et des demandes ; de la simplification des procédures.

<u>LES PREMIÈRES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES</u> – Phase 1

Les échanges engagés au sein du groupement ont d'ores et déjà permis d'identifier de premiers axes d'évolution de l'organisation du groupement.
Ils se traduisent par une adaptation des activités du service Travaux Déploiement et Maintenance au regard des nécessaires nouveaux enjeux numériques à prendre en compte et se déclinent comme suit :

- **l'actualisation du dispositif d'astreinte GIT contribuant à la continuité de service du système d'information opérationnel**

Afin d'ajuster le dispositif actuel aux besoins de l'établissement, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'astreinte basé sur deux niveaux :

- une astreinte 1er niveau : elle constitue, pour les incidents critiques, le point d'entrée unique des astreintes sur le système d'information opérationnel
- deux astreintes 2ème niveau mobilisées en escalade et au besoin par l'astreinte 1er niveau : astreinte Informatique 2ème niveau, astreinte Transmission 2ème niveau

Cette nouvelle organisation de la chaîne d'astreinte GIT constitue, par la mise en place d'une astreinte 1er niveau, une évolution de l'organisation actuelle du dispositif de permanence GIT porté par l'équipe d'agents de maintenance 1er niveau du Bureau Travaux et Maintenance fonctionnant actuellement en mode cyclique.
Cette nouvelle organisation doit permettre d'apporter une continuité de service 7J/7 24h/24, sur le périmètre du Système d'Information Opérationnel, tant au niveau des Territoires que du groupement CTA-CODIS en assurant une traçabilité, une prise en charge et un traitement de l'ensemble des incidents relevant de ce périmètre,

Présentation en pièce jointe PJ n°2 de l'organisation actuellement en place et de l'organisation de la nouvelle chaîne d'astreinte proposée

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- **la constitution, au sein du Bureau Travaux et Maintenance, par regroupement d'activités et redéfinition de postes, d'une équipe mutualisée d'assistants techniques multi-domaines** (radio, réseau, téléphonie, équipements opérationnels…) permettant d'optimiser le service à l'attention des groupements fonctionnels et territoriaux tant dans le déploiement des équipements que dans leur maintien en conditions opérationnelles,

- **le regroupement, au sein du Bureau Assistance Poste Informatiques et des périphériques** des activités
  - de Centre d'Appels (point d'accueil 1013)
  - de réception et de qualification des appels, incidents et demandes
  - de maintenance, déploiement des équipements informatiques et de leurs périphériques
  - d'assistance aux utilisateurs dans l'utilisation des outils bureautiques et collaboratifs,
  - d'escalade si nécessaire vers les services d'expertise (hors équipements informatiques et périphériques),
  - de suivi des incidents et des demandes (relance, consolidation…)

  et **la prise en compte de nouvelles missions** liées à l'assistance dans l'utilisation des outils bureautiques/collaboratifs.
  Cette nouvelle organisation du Bureau Assistance Poste Informatiques et des périphériques qui se traduit par la mise en place d'une équipe mutialisée de techniciens helpdesk en charge de la réception des appels et du traitement des demandes/incidents doit permettre d'améliorer la réponse aux utilisateurs par prise en charge directe de la demande par un technicien ou par escalade et suivi de la demande auprès des autres services du groupement.
  Elle s'inscrit également, par la mise en place d'une mission d'assistance aux utilisateurs portant sur l'utilisation des outils bureautiques/collaboratifs dans la perspective d'évolution des outils bureautiques et collaboratifs de la collectivité.

Le projet d'organigramme prenant en compte les évolutions présentées ci-dessus est présenté en pièce jointe PJ n°3

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'ensemble des modifications proposées a été travaillé avec les chefs de service et chefs de bureau puis présenté aux agents concernés afin de recueillir leurs réactions et suggestions,
Des rencontres réunissant l'ensemble des équipes ont également été organisées avec chaque service concerné par cette évolution.

Cette première phase d'évolution de l'organisation du groupement se traduit par la suppression, au sein du Bureau Travaux et Maintenance de 5 postes et par le redéploiement, au sein du groupement, sur postes vacants et sur poste complémentaire en lien avec une évolution de périmètre, de l'ensemble des agents occupant les postes d'agents de maintenance 1er niveau au sein du groupement comme suit :

- 4 agents au sein du Bureau Travaux et Maintenance (service Travaux Déploiement et Maintenance) : postes assistants techniques radio/téléphonie
- 2 agents au sein du Bureau Assistance poste informatiques et des périphériques (service Travaux Déploiement et Maintenance) : postes technicien Helpdesk
- 1 agent au sein de la Mission Conception Evolution : poste technicien poste de travail

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- 1 agent au sein du Bureau Administration Réseaux et Télécommunications (service Développement et Administration des Infrastructures) : poste assistant technique réseaux/télécommunications

Un premier bilan de l'organisation mise en place sera réalisé dans les 6 mois suivant la mise en œuvre de cette nouvelle organisation afin d'évaluer les éventuelles actions correctives à mener.

La mise en œuvre du projet débutera après avis du Comité Social Territorial et délibération du Conseil d'Administration avec le transfert des missions et la formation des agents dont les missions évoluent.

Ce rapport a été présenté, pour information, au CCDSPV du 12 mars 2024 et l'avis du CST a été recueilli dans sa séance en date du 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification de l'organigramme du GIT.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2404-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d028	**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2252-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2252-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d028

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L542-1 à L. 542-24,
Vu le tableau des effectifs existants,
Vu l'avis préalable du comité social territorial en date du 7 mars 2024.

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Dans le cadre des discussions tenues en comité social territorial du 7 mars dernier, portant sur les ajustements envisagés au sein de l'organigramme du Groupement Informatique et Télécommunications, il vous est proposé de vous prononcer sur la suppression de 5 postes budgétaires actuellement vacants au sein du GIT.

En effet, le Groupement Informatique et Télécommunication a initié une première phase de son projet d'évolution organisationnelle, visant à optimiser son fonctionnement et à adapter sa structure aux nouveaux défis numériques, tout en se préparant activement à l'arrivée des prochains grands chantiers nationaux RRF et NEXSIS.

Cette première phase, présentée en comité social territorial du 7 mars dernier, se caractérise notamment par le passage de 8 à 2 agents de maintenance de 1er niveau, dispositif qui sera complété par des astreintes.

Les agents occupant ces fonctions seront accompagnés pour acquérir de nouvelles compétences et seront affectés sur de nouvelles missions actuellement inoccupées au sein du groupement. Pour ce faire, il est proposé de réaffecter les 6 agents avec leur support budgétaire et de supprimer en contre-partie 3 postes budgétaires actuellement vacants au sein du GIT et 2 autres à terme, aux vacances effectives de poste. Pour information, un poste actuellement vacant sera redéployé vers le Service Développement et Administration des Infrastructures.

Il est à noter que deux des postes budgétaires ne pourront être effectivement supprimés que de manière différée, à savoir au moment du départ à la retraite d'un agent, courant 2024 pour l'un, et à la date de départ en disponibilité pour convenances personnelles pour l'autre. Les trois autres postes budgétaires à supprimer sont actuellement vacants au sein du GIT.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2252-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

En conséquence, il vous est proposé de vous prononcer sur la suppression de 5 postes budgétaires au sein du GIT, dans le cadre cette première phase de réorganisation, comprenant :

- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux *(**dont 1 au départ à la retraite d'un agent courant 2024 et 1 au départ en disponibilité d'un agent prévu en mai 2024**)*, et,
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou contractuel *(de technicien.ne poste de travail).*

Les postes supprimés seront ceux actuellement vacants au sein de l'organisation, ainsi que ceux qui deviendront vacants à l'occasion des départs prochains énumérés ci-dessus, et qui ne correspondent pas au besoin en termes de grades pour accueillir les agents redéployés.

Ces suppressions d'emplois prendront effet le 1er mai prochain pour les trois postes vacants et en différé pour les deux postes restants.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à ajuster le tableau des effectifs, en tenant compte de cette suppression d'emploi, reprise dans l'annexe I.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2252-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2252-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d029	**MODIFICATION DE LA FICHE N°1 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2347-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2347-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d029

MODIFICATION DE LA FICHE N°1 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS

À la suite de la modification de l'organigramme du Groupement Informatique et Télécommunications, il convient de modifier, en conséquent, la fiche n°1 - Dispositions particulières applicables aux agents en régime cyclique. En effet, les agents de maintenance 1er niveau du Bureau Travaux et Maintenance ne fonctionneront plus en mode cyclique.

En annexe, figure la fiche n°1 modifiée pour tenir compte de cette évolution.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification de la fiche n°1 du recueil de gestion du temps.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2347-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2347-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d030	**ACTUALISATION DES FICHES N°11, 13 ET 14 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2339-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2339-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d030

ACTUALISATION DES FICHES N°11, 13 ET 14 DU RECUEIL DE GESTION DU TEMPS

Le recueil du temps de travail est un document qui synthétise les règles applicables au sein de l'établissement en matière d'organisation des temps de travail, en matière d'absence de différentes natures et en matière de positions statutaires.

L'intégralité du recueil est mis à la disposition des agents sur l'intranet de l'établissement.

Les fiches suivantes ont été actualisées afin de tenir compte d'évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des notes GRH 2024-4 et GRH 2024-5 :

- Fiche 11 : Les Congés Maladie Ordinaire (CMO)

- Fiche n°13 : Congés Longue Maladie

- Fiche n°14 : Congés Longue Durée

Les modifications apportées sont visibles dans les fiches jointes au présent rapport.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification du recueil de gestion du temps de travail.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2339-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2339-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d031	**CONGÉS ESTIVAUX ET CET DES SPP ET PATS EN RÉGIME HEBDOMADAIRE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2325-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2325-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CONGÉS ESTIVAUX ET CET DES SPP ET PATS EN RÉGIME HEBDOMADAIRE

Les règles d'utilisation des jours de congés annuels et du compte épargne temps par les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et par les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) sont définies, dans le cadre de la réglementation en vigueur, par les fiches n°8 et n°44 du Recueil de gestion du temps adopté par le Conseil d'administration et mis à disposition des personnels sur l'intranet de l'établissement.

Deux mises à jour doivent être effectuées pour les agents en régime hebdomadaire afin de tenir compte, d'une part des aléas de la sollicitation opérationnelle en période estivale, d'autre part d'une évolution réglementaire.

1- Les congés estivaux des SPP et PATS en régime hebdomadaire

La couverture des risques que doit assurer l'établissement pendant les périodes estivales nécessite de pouvoir mobiliser des effectifs importants sur ces périodes.

En effet, l'établissement doit être en capacité de faire face à une forte activité opérationnelle liée à l'afflux touristique, de se mobiliser face au risque feux de forêts mais également de faire face aux risques courants. L'établissement peut également être amené à assurer la sécurité sur divers événements et renforcer éventuellement la sécurité en dehors du territoire girondin. Ainsi, pendant la période estivale 2024, l'établissement devra participer à la couverture des risques lors des Jeux Olympiques (JO) et des Jeux Paralympiques (JP) qui se dérouleront, respectivement du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024.

Pour permettre à l'établissement de mobiliser les personnels nécessaires, il est proposé de lever l'obligation de poser 15 jours de congés annuels entre le 1er juin et le 30 septembre pour les personnels en régime hebdomadaire (SPP et PATS).

La levée de cette obligation est proposée à titre pérenne.

2- L'abondement du CET des SPP et PATS en régime hebdomadaire

Le décret n° 2024-15 du 9 janvier 2024 portant modification du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale et l'arrêté du 9 janvier 2024 pris pour l'application de l'article 7-1 du décret 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale sont venus modifier le plafond du nombre de jours qui peuvent être accumulés dans un compte épargne temps.

Il est désormais prévu que ce plafond soit défini par arrêté ministériel.

Ainsi l'arrêté ministériel du 9 janvier 2024 vient préciser que ce plafond est toujours fixé à 60 jours. Mais par dérogation, cet arrêté lève ce plafond à 70 jours au terme de l'année 2024 ou, pour les agents dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède 60 jours, au nombre de jours épargnés augmenté de 10.

Pour tenir compte de ces contraintes et évolutions, il est proposé de modifier le recueil de gestion du temps de travail.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2325-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Sont ainsi mises à jour :

- la fiche n°8 sur les congés annuels,
- la fiche n°44 sur le compte épargne temps.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est proposé au conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'approuver la modification du recueil de gestion du temps de travail.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2325-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2325-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d032	**REMPLACEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ (JSOLI) DES AGENTS CYCLIQUES PAR UNE JOURNÉE DE FORMATION CLASSIQUE (FORM)**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2393-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2393-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d032

REMPLACEMENT DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ (JSOLI) DES AGENTS CYCLIQUES PAR UNE JOURNÉE DE FORMATION CLASSIQUE (FORM)

Dans un souci de cohérence de gestion du temps de travail et des plannings des agents cycliques et dans le respect des 1 607 heures, le SDIS de la Gironde souhaite revoir les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité pour ses personnels.

Ainsi, au vu des gardes planifiées et des nécessités de formation obligatoire des agents SPP en régime cyclique, les agents effectueront en remplacement une journée de formation de 8 heures. En conséquence, la journée de solidarité pour ces personnels ne sera plus tracée en tant que telle dans le logiciel de gestion des temps (motif JSOLI supprimé).

La fiche des Dispositions communes – Organisation des temps de travail du recueil du temps de travail est modifiée en conséquent. De même, le tableau récapitulatif des motifs utilisés dans l'application E-temptation sera actualisé.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver le fait que les agents effectueront en remplacement de la journée de solidarité une journée de formation de 8 heures,

- d'approuver la modification du recueil de gestion du temps de travail

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2393-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2393-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d033	**DÉTERMINATION DES "TAUX DE PROMOTION" APPLICABLES POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2362-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2362-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉTERMINATION DES "TAUX DE PROMOTION" APPLICABLES POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C

L’article 522-27 du code général de la fonction publique prévoit que le nombre maximal d’agents pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des agents remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Les décisions individuelles de nominations restent de la compétence du Président du Conseil d’Administration, ainsi que le prévoit la réglementation en vigueur.

Les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux (décret 2012-520), et du cadre d’emplois des sous-officiers (décret 2012-521) de sapeurs-pompiers professionnels entrent dans le champ d'application de l’article 522-27 du code général de la fonction publique précité.

Par délibération CA 2019-014 les taux de promotion applicables pour l’avancement de grade des agents sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ont été déterminés au sein de l’établissement.

Considérant qu’il y a lieu d’actualiser et de compléter les taux ainsi fixés par le ratio d’avancement du grade de sapeur à celui de caporal, il est proposé :

- d’abroger la délibération CA 2019-014

- de définir les taux pour l’avancement de grade de l’ensemble des agents sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C comme indiqué dans le tableau ci-dessous, dans la limite des besoins et possibilités de l’établissement.

de	à	Taux proposé
Sapeur	Caporal	100 %
Caporal	Caporal-chef	100 %
Sergent	Adjudant	100 %

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver les taux de promotion proposés pour les grades considérés.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2362-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2362-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d034	**LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - BILAN 2023 ET PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2351-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2351-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d034

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - BILAN 2023 ET PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS

En comité technique du 28 janvier 2021 et en Conseil d'administration du 19 mars 2021, l'établissement définissait ses lignes directrices de gestion instaurées par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Structurées autour de 5 thématiques (la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, la mobilité des agents, la promotion interne, l'avancement de grade, le RIFSEEP), les LDG ont donc été appliquées pour la première fois au cours de l'année 2021.

Dans l'optique d'amélioration continue de la politique RH de l'établissement, il est proposé, en annexe, le troisième bilan d’application des LDG élaboré sur les données RH de l'année 2023.

Ce rapport a été soumis, pour avis, au Comité Social Territorial dans sa séance du 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver le bilan 2023 des LDG ainsi que les propositions d’évolution.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2351-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2351-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d035	**BILAN RELATIF À L'EXÉCUTION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2332-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2332-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d035

BILAN RELATIF À L'EXÉCUTION DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Conformément à l'article L6227-4 du Code du travail, le comité social territorial est chargé d'examiner annuellement le rapport sur l'exécution des contrats d'apprentissage au sein de l'établissement.

1- PRINCIPE

Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique ou pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur. Un contrat de droit privé est conclu entre l'apprenti(e) et l'employeur. Il associe une formation en entreprise ou établissement public et un enseignement dispensé dans un centre de formation.
Le public concerné est âgé de 16 à 29 ans révolus, à l'exception des personnes reconnues travailleur handicapé ou encore les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, pour lequel le contrat peut être conclu sans limite d'âge. Sa rémunération tient compte de son âge ainsi que de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Conformément à la délibération n°2012-27 du Conseil d'Administration du 03 juillet 2012, la rémunération versée est majorée de 10 % si l'apprenti(e) prépare un titre ou diplôme de niveau 4 (anciennement niveau IV - baccalauréat), et de 20 % s'il prépare un titre ou diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III- Bac+2).

L'établissement a fait le choix de recourir à des apprentis afin de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle, de les former à des métiers en tension et ainsi faciliter leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, le maître d'apprentissage est le garant du suivi de l'apprenti(e) et du développement de ses compétences. Il est directement responsable de la formation de l'apprenti(e) et doit donc présenter des compétences pédagogiques et professionnelles au regard du diplôme préparé. Le maître d'apprentissage, s'il dispose de la qualité de fonctionnaire, peut bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points correspondant à l'exercice d'une telle fonction.

2- CONTRATS D'APPRENTISSAGE EN COURS

L'établissement accueille actuellement 6 apprentis répartis sur les groupements fonctionnels et opérationnels. Au titre de l'année scolaire 2023/2024, deux de ces contrats ont reçu un avis favorable de financement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires au paiement des frais de formations et de la rémunération des apprentis ont été inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2332-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Affectation	Fonctions	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation	Coût de la formation (pour la durée totale de la formation)
DIRECTION – secrétariat	Secrétaire de direction	BTS Support à l'action managériale (Bac+2)	01/09/2022 au 31/08/2024	10 800 € - pris en charge à 100 % par le CNFPT
GIT – Mission conception évolution système	Expert sécurité et systèmes d'information	Titre d'expert informatique et systèmes d'information (Bac+4/5)	20/09/2022 au 19/09/2025	33 000 € - prise en charge du CNFPT de 22 800 € - reste à charge de l'établissement 10 200 €
GRNF	Ingénieur agronome	Diplôme d'ingénieur agronomique (Bac+5)	01/09/2023 au 31/08/2026	17 721 €- prise en charge à 100 % par le CNFPT
GTL – Service maintenance – atelier engins spéciaux - électricité	Mécanicien	Baccalauréat professionnel maintenance des équipements industriels (Bac)	01/09/2023 au 31/08/2025	14 000 € - aucune prise en charge du CNFPT
GIT – Service travaux, déploiement et télécommunications – bureau travaux et maintenance	Assistant chargé de l'installation et de la maintenance	BTS services informatiques aux organisations, option solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (Bac+2)	01/09/2023 au 31/07/2025	14 000 € - aucune prise en charge du CNFPT
GFOR - Service prospective, innovation et conception – bureau formation numérique	Ingénieur informatique, multimédia et digital	Master 1 – Dispositifs numériques éducatifs (Bac+4)	17/12/2023 au 12/09/2025	13 400 € - prise en charge à 100 % par le CNFPT

3- CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ensemble des apprentis disposent d'un poste de travail informatique, à l'exception de l'apprenti affecté au GTL. Selon la charte du télétravail en vigueur, ils sont éligibles à cette modalité de travail, sous réserve de l'exercice des fonctions qui leur sont dévolues. Leur accès au télétravail doit être organisé dans le cadre d'un accord local relatif au télétravail et les modalités précisées dans leur contrat.
Au titre de l'année 2023/2024, aucun apprenti n'a sollicité la mise en place du télétravail.

Aucun apprenti ne dispose de la qualité de travailleur handicapé, de fait, aucun aménagement n'a été prévu à cet effet.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2332-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

L’ensemble des apprentis sont positionnés sur un régime hebdomadaire de temps de travail, sur la base de 35 heures par semaine.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable sur ce rapport le 7 mars 2024.

Il est proposé au conseil d’administration de bien vouloir en délibérer et d’approuver le bilan relatif à l'exécution des contrats d'apprentissage.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2332-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2332-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d036	**RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES ET DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2399-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2399-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES ET DU RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL

L'article L1424-7 du CGCT, modifié par la loi 2004-811 dite « de modernisation de la sécurité civile » précise les modalités de rédaction, de validation et de mise à jour du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Le SDACR de la Gironde a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013. Répondant aux besoins de cette période, il est cependant nécessaire de l'actualiser, du fait notamment des très nombreuses évolutions vécues depuis 10 ans par le département de la Gironde en général, et le SDIS33 en particulier.

Le département de la Gironde est le plus vaste département métropolitain. Il compte 1 636 000 habitants en 2023 contre 1,4 millions en 2013.
Il a enregistré une importante poussée démographique durant ces 10 dernières années. Cette augmentation représente un total de 200 000 habitants environ soit 20 000 habitants supplémentaires par an, ce qui prouve la forte attractivité du département.
L'agglomération bordelaise quant à elle, comprend 999 000 habitants (contre 900 000 en 2013).

L'évolution de l'activité opérationnelle résumée dans ce tableau depuis la parution du précédent SDACR démontre une nécessaire adaptation de la réponse du SDIS.

	2013	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Total des interventions	**105048**	**99726**	**105317**	**107491**	**115608**
Évolutions année N-1	3,87 %	*-5,07 %*	*5,61 %*	*2,06 %*	*7,55 %*
Secours à personnes	***82502***	***78428***	***83580***	***84937***	***90089***
Évolutions année N-1	2,58 %	*-4,94 %*	*6,57 %*	*1,62 %*	*6,07 %*
Incendie	***5719***	***6045***	***7186***	***7258***	***7706***
Évolutions année N-1	-15,52 %	*5,70 %*	*18,88 %*	*1,00 %*	*6,17 %*
Accident de la circulation	***7137***	***6981***	***7010***	***7284***	***7536***
Évolutions année N-1	2,60 %	*-2,19 %*	*0,42 %*	*3,91 %*	*3,46 %*
Opérations diverses	***9690***	***8272***	***7541***	***8012***	***10277***
Évolutions année N-1	38,73 %	*-14,63 %*	*-8,84 %*	*6,25 %*	*28,27 %*
Feux de forêts	***263***	***407***	***700***	***676***	***556***
Évolutions année N-1	*/*	*54,75 %*	*71,99 %*	*-3,43 %*	*-17,75 %*

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2399-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des interventions	***129846***	***136427***	***124308***	***145370***	***146164***	***132724***
Évolutions année N-1	*12,32 %*	*5,07 %*	*-8,88 %*	*16,94 %*	*0,55 %*	*-9,20 %*
Secours à personnes	***104082***	***108781***	***99787***	***119325***	***116730***	***106867***
Évolutions année N-1	*15,53 %*	*4,51 %*	*-8,27 %*	*19,58 %*	*-2,17 %*	*-8,45 %*
Incendie	***7316***	***8068***	***7618***	***6604***	***7297***	***6253***
Évolutions année N-1	*-5,06 %*	*10,28 %*	*-5,58 %*	*-13,31 %*	*10,49 %*	*-14,31 %*
Accident de la circulation	***7270***	***7234***	***5560***	***6885***	***6685***	***6558***
Évolutions année N-1	*-3,53 %*	*-0,50 %*	*-23,14 %*	*23,83 %*	*-2,90 %*	*-1,90 %*
Opérations diverses	***11178***	***12344***	***11343***	***12556***	***15452***	***13046***
Évolutions année N-1	*8,77 %*	*10,43 %*	*-8,11 %*	*10,69 %*	*23,06 %*	*-15,57 %*
Feux de forêts	***481***	***526***	***511***	***321***	***640***	***313***
Évolutions année N-1	*-13,49 %*	*9,36 %*	*-2,85 %*	*-37,18 %*	*99,38 %*	*-51,09 %*

Entre 2013 et 2023, l'activité opérationnelle du SDIS se traduit par une augmentation de 21 %. (+ 28 % en 2022).
Entre 2013 et 2023, l'activité Secours d'Urgence Aux Personnes a augmenté de + 23 % (+ 31 % en 2021 année du COVID).

Complémentairement à cette augmentation significative du nombre d'interventions, la nature de celles-ci ainsi que le contexte dans lequel elles s'inscrivent ont aussi évolué ces dernières années avec :

- les nouvelles modalités de production des énergies renouvelables, leurs stockages,
- le développement des véhicules électriques, hydrogène,
- les événements climatiques majeurs désormais récurrents,
- le risque sanitaire et les pandémies,
- l'intensification et l'augmentation de la violence des feux de forêts,
- les nouveaux contrats opérationnels initiés avec des partenaires institutionnels,
- la récurrence des violences urbaines à l'encontre des forces de sécurité intérieure et des sapeurs-pompiers,
- l'émergence de nouveaux bâtiments tels que des bâtiments en bois à faible consommation énergétique, qui sont autant d'exemples non exhaustifs qui illustrent l'évolution du risque ces dernières années face auxquels le SDIS doit s'adapter sur les plans organisationnel et opérationnel.

Le SDIS doit anticiper en identifiant précisément les évolutions majeures à venir, leur impact sur ses missions dans les prochaines années, en prévoyant les moyens qu'ils soient humains, techniques ou matériels, pour y répondre. Il importe donc d'engager la révision du SDACR, dans le cadre d'une démarche projet avec une équipe dédiée.

La révision du Règlement Opérationnel :

Dans le prolongement du SDACR, le règlement opérationnel (RO) prévoit l'organisation du SDIS pour assurer en permanence ses missions et les conditions dans lesquelles le Préfet

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2399-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

ou les Maires mettent en œuvre les moyens du Service départemental d'incendie et de secours dans le cadre de leurs pouvoirs de polices respectifs.

L'arrêté du 31 août 2005 arrête les dispositions réglementaires opérationnelles du SDIS.

L'article R1424-42 du CGCT précise :

> *« Le règlement opérationnel mentionné à l'article L. 1424-4 est arrêté par le préfet, après avis du comité social territorial départemental, de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et du conseil d'administration.*
>
> *Le règlement opérationnel prend en considération le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et les dispositions des guides nationaux de référence mentionnés à l'article R. 1424-52.*
>
> *Ce règlement fixe les consignes opérationnelles relatives aux différentes missions des services d'incendie et de secours et détermine obligatoirement l'effectif minimum et les matériels nécessaires, dans le respect des prescriptions suivantes :*
>
> > *a) Les missions de lutte contre l'incendie nécessitent au moins un engin pompe-tonne et six à huit sapeurs-pompiers ;*
> >
> > *b) Les missions de secours d'urgence aux personnes nécessitent au moins un véhicule de secours aux asphyxiés et blessés et trois ou quatre sapeurs-pompiers ;*
> >
> > *c) Pour les autres missions prévues par l'article L. 1424-2, les moyens doivent être mis en œuvre par au moins deux sapeurs-pompiers.*
>
> *Le règlement opérationnel détermine ceux des véhicules pour lesquels ces armements peuvent être différents de ceux définis ci-dessus.(...) »*

Pour piloter ces deux projets (rédactions du SDACR et du RO), il est proposé la mise en place d'une équipe dédiée rattachée à la Direction, composée :

- d'un pilote de projet, lieutenant-colonel, chef de groupement détaché pour tout ou partie de son temps sur la mission,
- d'un chef de projet, commandant ou capitaine,
- et de deux chargés de mission, capitaines.

Les personnels affectés à cette mission seront désignés par la Direction.

Ce dossier a été présenté, pour information au CCDSPV le 12 mars 2024 et a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de la Gironde le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2399-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2399-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d037	**COMITÉS DE CENTRES**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2336-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2336-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

COMITÉS DE CENTRES

L'article R 723-74 du CSI prévoit la possibilité de créer des comités de centres à l'échelon local.

Ces comités auront pour rôle de constituer une instance de dialogue au sein de chaque centre.

La composition, les modalités de désignation et de fonctionnement des comités de centres sont définies dans le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours. Il est proposé d'intégrer dans le règlement intérieur, pris par arrêté du Président du CASDIS, la disposition suivante :

Le comité examine toutes les questions relatives au fonctionnement du centre: refonte de l'organigramme, nouveaux process impactant l'organisation du centre, actions de formations, accueil des nouveaux, questions diverses.

- **Composition :**

Chaque comité est composé du chef de centre, membre de droit, de représentants élus sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, pour 4 ans, au sein de leur collège à bulletin secret à un tour à la majorité relative des suffrages exprimés ainsi que le président de l'amicale et le président de la section des JSP membres ayant voix consultative.

Le nombre de représentants titulaires élus est proportionnel à l'effectif du centre. Il est réparti de la manière suivante :

- 1 élu pour un effectif compris entre 1 et 30 agents ,
- 2 élus pour un effectif compris entre 31 et 70 agents ,
- 3 élus pour un effectif supérieur à 70 agents.

L'effectif est pris dans chacun des sept collèges suivants :
- Officiers SP professionnels
- Officiers SP volontaires
- Sous-officiers professionnels
- Sous-officiers volontaires
- Hommes du rang professionnels
- Hommes du rang volontaires
- Médecins, infirmiers du centre.

La répartition des élus au sein des comités de centres et les modalités électorales seront définies par note de service.

Pour chaque titulaire, un suppléant est élu.

Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus titulaires et les suivants sont leurs suppléants. En cas d'égalité, le plus ancien en qualité de sapeur-pompier est désigné titulaire.

Les sapeurs-pompiers doubles statuts ne peuvent pas être électeurs et/ou candidats sous le statut de sapeur-pompier volontaire.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2336-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

S’il n’existe aucun candidat dans un collège, les titulaires et suppléants sont tirés au sort.

En cas de changement de grade au cours de leur mandat, les membres du comité de centre poursuivent leur mandat jusqu’à son terme et dans le collège initial où ils ont été élus.

En cas de départ d’un élu titulaire, celui-ci sera remplacé par son suppléant et ce dernier par le 1er de la liste des candidats non élus de son collège.

Peuvent être électeurs et candidats tous les sapeurs-pompiers actifs au 31 décembre de l’année qui précède l’élection. L’élection ne peut pas se faire par correspondance ou par procuration.

Le dépouillement a lieu à la fin des opérations de vote, sous la présidence du chef de centre.

A l’issue, le président établit un PV affiché dans le centre et transmis au chef de groupement territorial et à la DDV.

- **Fonctionnement :**

Le chef du CIS préside et convoque le comité de centre. Le comité se réunit deux fois par an minimum sur convocation écrite des titulaires, au moins 8 jours avant la réunion. Le suppléant ne participe à la séance qu’en cas d’absence du titulaire.

Le comité peut être saisi ponctuellement par le chef de centre et/ou une demande écrite de la moitié au moins des personnels du centre.

Le comité ne délibère qu’en cas d’obtention du quorum (plus de 50 % des représentants élus). Lorsque le quorum n’est pas atteint la réunion est ajournée et une nouvelle convocation est envoyée au moins 8 jours avant aux membres qui siègent alors valablement quel que soit le nombre présent.

Les séances sont non publiques.

Le comité rend des avis qui font l’objet d’un PV. Les avis sont rendus à la majorité des suffrages exprimés avec un vote à main levée ou à bulletin secret à la demande d’au moins un membre. La voix du président est prépondérante en cas d’égalité.

Les avis défavorables doivent être motivés. Le PV est affiché au sein du CIS et transmis au chef de groupement et à la DDV.

Chaque avis sur une situation individuelle doit être pris uniquement par des agents ayant un grade supérieur ou égal à celui qui est examiné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du CCDSPV le 12 mars 2024 et l’avis du Comité Social Territorial a été donné le 7 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la création des comités de centres au sein du SDIS de la Gironde.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2336-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2336-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d038	**PÉRENNISATION DE LA GARDE OFFICIER SANTÉ AU CODIS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2410-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2410-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d038

PÉRENNISATION DE LA GARDE OFFICIER SANTÉ AU CODIS

Le SDIS de la Gironde dispose, conformément aux dispositions de l'article L 1424-44 du CGCT, d'un Centre Opérationnel départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) chargé de la coordination de l'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours et d'un, ou si nécessaire, plusieurs Centres de Traitement de l'Alerte (CTA) chargé(s) de la réception, du traitement et de la réorientation éventuelle des demandes de secours.

En décembre 2021, le Conseil d'Administration du SDIS de la Gironde a validé, à titre expérimental, la mise en place d'une garde officier santé au sein de l'organisation du CODIS (OSC). Cette garde a été mise en œuvre en mars 2022.

Après un retour d'expérience de plus d'un an, les missions confiées à cet officier ont dû évoluer parallèlement aux pratiques au sein du SDIS33 (dématérialisation des bilans notamment).
Seules 2/3 des gardes de 12 heures ont pu être assurées en 2023.
Cependant, dans le cadre de ses missions, le rôle de l'OSC a donné entière satisfaction et il est proposé de pérenniser ce dispositif sous le format de deux gardes postées au CODIS de 12 heures jour et 12 heures nuit, assurées par un officier santé infirmier de sapeurs-pompiers.

Afin d'assurer la permanence de la mission, l'effectif des infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires sera renforcé pour atteindre 50 OSC.

Les tâches confiées à l'OSC seront principalement axées sur le contrôle qualité des fiches bilans SSUAP, l'interface avec le SAMU 33 concernant les temps d'attente aux urgences et les actes de soins d'urgence. Il assurera le rôle de conseiller « santé » en interface avec l'OPMED au sein du CODIS et sera également chargé de veiller à l'engagement des moyens du SSSM, notamment dans le cadre du soutien sanitaire aux opérations.

L'indemnisation de la garde officier santé effectuée par un infirmier de sapeurs-pompiers volontaires sera conforme aux dispositions du décret n° 2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires. L'article 6 de ce décret précise que les gardes accomplies au CODIS donnent lieu à perception d'indemnités en fonction du nombre d'heures passées en service sur la base de l'indemnité horaire de base du grade.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de la Gironde le 7 mars 2024 et du CCDSPV le 12 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'approuver la pérennisation de ce dispositif sous le format de deux gardes postées au CODIS de 12 heures jour et 12 heures nuit, assurées par un officier santé infirmier de sapeurs-pompiers.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2410-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2410-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d039	**AUTORISATION À SIGNER AVEC LE CHU DE BORDEAUX UNE CONVENTION RELATIVE AU RENFORT TEMPORAIRE DU SAMU SAS 33 PAR DES OPÉRATEURS DU SDIS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2183-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2183-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d039

AUTORISATION À SIGNER AVEC LE CHU DE BORDEAUX UNE CONVENTION RELATIVE AU RENFORT TEMPORAIRE DU SAMU SAS 33 PAR DES OPÉRATEURS DU SDIS

Le SAMU SAS 33 a dû faire face, en fin d'année 2023 et début d'année 2024, à une augmentation très importante du nombre d'appels reçus, due notamment au pic d'épidémies hivernales.

Malgré la mise en œuvre de moyens supplémentaires et afin de ne pas aggraver le délai des décrochés, le CHU a sollicité le SDIS de la Gironde pour un renfort temporaire d'opérateurs au sein du SAMU SAS 33.

Dans un objectif partagé de maintenir le niveau de service au profit de la population en matière d'urgences et de santé publique, le SDIS a accepté d'apporter ce renfort de manière temporaire.

Afin de permettre la perception par le SDIS de la recette relative à ce renfort temporaire, une convention a été rédigée établissant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et les conditions de sa prise en charge financière du renfort temporaire du SAMU SAS 33 par des opérateurs du SDIS pour la période allant du 8 décembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer la convention (jointe en annexe) avec le CHU de Bordeaux concernant le renfort temporaire du SAMU SAS 33 par des opérateurs de SDIS de la Gironde.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2183-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2183-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d040	**CONVENTION DE MUTUALISATION DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LE SDIS 33 ET L'ENTENTE DE VALABRE (13120) - PÔLE NOUVELLE TECHNOLOGIE (PONT) - AUTORISATION À SIGNER**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2441-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2441-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CONVENTION DE MUTUALISATION DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LE SDIS 33 ET L'ENTENTE DE VALABRE (13120) - PÔLE NOUVELLE TECHNOLOGIE (PONT) - AUTORISATION À SIGNER

1/ Description du logiciel CRIMSON

Véritable outil d'aide au pilotage et de partage des situations de crise, le logiciel CRIMSON est conçu pour être utilisé au sein des Postes de Commandement Avancés des sapeurs-pompiers ou des organes décisionnels tels que le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielles de Crise (COGIC), du Centre National de Commandement Avancé de la Sécurité Civile (CNCASC), du Centre Opérationnel Zonal (COZ), du Centre Opérationnel Départemental (COD).

Ce système permet à l'organisation d'améliorer la communication entre les différents niveaux de la chaîne de commandement, y compris les premiers intervenants.

Partagé en temps réel avec l'ensemble des organes décisionnels, cet outil permet d'avoir une vue synthétique, partagée et par conséquent d'améliorer la communication entre les différents niveaux de la chaîne de commandement.

Il contribue notamment à :

- partager les informations liées à la situation de crise,
- visualiser les informations de remontées terrain en temps réel,
- interagir via une interface mobile,
- coordonner les moyens humains et matériels,
- traiter et optimiser la remontée d'information,
- utiliser les outils graphiques simples nécessaires à la bonne compréhension de la crise,
- alimenter le retour d'expérience.

Le support cartographique utilisé par cette application permet de gérer toute opération à l'échelle du globe. S'agissant des données numériques locales, le Groupement Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATeGeRi) alimente le Pôle Nouvelle Technologie de Valabre, ce qui permet ainsi aux acteurs gestionnaires de la crise de disposer d'éléments cartographiques actualisés.
Il est aussi possible d'intégrer des images drones instantanées et géo référencées dans le logiciel, issues des moyens drones actuellement opérationnels au sein du SDIS de la Gironde.

2 Convention financière

2-1 Champ d'application :

Cette convention vise à mettre en place une collaboration concernant le logiciel CRIMSON avec le SDIS de la Gironde et l'Entente de Valabre, Pôle Nouvelle Technologie (PONT).

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2441-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Elle a pour objet de définir la relation de service entre les deux partenaires, les modalités de mise en œuvre des développement conjoints et le respect du droit de propriété intellectuelle.

A travers cette convention, Valabre s'engage à :

- donner accès au SDIS toutes les actions ou services développés sur simple demande et sans formalisme particulier,
- intégrer l'expression de besoins de nouveaux projets d'évolution,
- fournir au SDIS les montées de version,
- procéder aux corrections techniques dès que nécessaire.

2-2 Coût financier

2-2-1 Contribution forfaitaire

La contribution forfaitaire pour l'accès aux développements du PONT est fixée à 10 000,00 € par an.

2-2-1 Contribution complémentaire

Afin de pouvoir disposer de :

- 15 connexions simultanées sur le serveur opérationnel (15 sur stations fixes + 15 mobiles),
- connexions illimitées au serveur formation afin que les personnels puissent monter en compétence et s'entraîner,
- maintenance et mises à jour permanentes,

le coût s'élève à 7 500,00 € par an, soit un total de 17 500,00 € par an.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer pour le compte du SDIS cette convention.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2441-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2441-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d041	**AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LE SDIS 33 ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2247-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2247-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d041

AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LE SDIS 33 ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

Par délibération n°CA 2022-101 en date du 21 octobre 2022, le conseil d'administration a adopté un plan d'actions en matière de sobriété énergétique et écologique autour de 3 objectifs :

1. S'engager dans une démarche de sobriété et de performance énergétique visant à agir sur les usages et les habitudes de consommation

2. Améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments et équipements

3. Privilégier la consommation d'énergies renouvelables

Dans ce cadre, l'établissement s'oriente vers l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments afin de réduire nos consommations et la production d'énergies renouvelables.

Afin de concrétiser cet objectif, il est proposé de s'adjoindre les compétences de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), fondée en 2007 à l'initiative du Département de la Gironde, de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine avec le soutien de l'ADEME.

Dès 2024, le SDIS entend lancer une étude sur 12 sites en confiant à l'ALEC deux missions principales :

- Réaliser un audit énergétique des sites sélectionnés par le SDIS sur la base des consommations actuelles et proposer des mesures de diminution,

- Évaluer l'éligibilité des sites à l'équipement en panneaux photovoltaïques (quantité et mode de consommation).

Les sites retenus correspondent à des bâtiments dont l'enveloppe assure une isolation suffisamment performante pour ne pas être assimilés à des passoires thermiques et disposant d'un potentiel d'installation intéressant compte tenu de la surface et l'orientation des toitures ou des espaces extérieurs.

Le projet de convention annexé au rapport fixe les modalités de ce partenariat d'une durée d'un an et prévoit le versement d'une subvention de 25 500 € et d'une cotisation annuelle de 1 000 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- **Autoriser Monsieur le Président à adhérer à l'association ALEC et à signer pour le compte du SDIS la convention annuelle 2024 d'objectifs visant le renforcement des orientations du SDIS33 en matière de développement**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2247-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

durable, d'économie d'énergie, et de développement des énergies renouvelables ;

- **Autoriser Monsieur le Directeur départemental ou son suppléant, à représenter le SDIS 33 en assemblée générale de l'ALEC.**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2247-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2247-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d042	**CNPE DU BLAYAIS - AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2525-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2525-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d042

CNPE DU BLAYAIS - AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Le régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux est défini par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié.

L'article L 512-12 du code général de la fonction publique prévoit l'information de l'organe délibérant en cas de mise à disposition de personnel.

Dans le cadre des missions de service public du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Blayais – EDF, il est proposé la mise à disposition du commandant de sapeurs-pompiers professionnels Michel OXIBAR en qualité d'officier sapeurs-pompiers professionnels délégué auprès du CNPE, pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2024, renouvelable tacitement dans la limite de trois ans.

La prestation de cet officier consistera au renforcement du niveau général de protection du secteur de la centrale du Blayais, à l'organisation des relations avec les secours extérieurs et le maintien des connaissances du CNPE par les sapeurs-pompiers du secteur. Il apportera aussi un appui en expertise, assistance et conseil dans les domaines de la prévention, de la prévision et de la lutte contre l'incendie ainsi que dans le développement de la culture incendie des agents sur le site.

Vu la délibération CA 2023-d095 du 8 décembre 2023 autorisant à signer une convention avec le CNPE du Blayais pour l'amélioration de la couverture des risques et compte tenu des éléments présentés ci-dessus, il est proposé de signer la convention de mise à disposition présentée en annexe.

Par ailleurs, les modalités financières relatives à l'officier de SPP prévues dans l'article 2 de la convention de contribution financière sont abrogées et remplacées par celles définies dans la convention de mise à disposition, objet de la présente délibération à la date effective de mise en œuvre.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et :

- autoriser le Président à signer cette convention de mise à disposition d'un officier auprès du CNPE du Blayais ;

- acter que les dispositions relatives aux modalités de remboursement de cet officier prévues à l'article 2 de la convention de contribution financière du 9 février 2024 sont abrogées à la date effective de mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2525-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2525-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d043	**CHARTE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ CIVILE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SDIS 33**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2383-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2383-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d043

CHARTE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ CIVILE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SDIS 33

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a publié la charte de déontologie de la Sécurité civile qui rappelle les valeurs partagées par l'ensemble des forces qui la composent et l'exemplarité qui doit animer son action.

Cette charte rappelle les obligations incombant à l'autorité hiérarchique, les valeurs et devoirs des personnels investis d'une mission de sécurité civile permanente ou temporaire et la nécessaire exemplarité des personnels de la sécurité civile.

Les valeurs républicaines, de service et humaines rappelées dans cette charte doivent s'incarner dans les comportements des personnels de la Sécurité civile pendant et en dehors du service.

Dans le cadre de leurs missions, les agents du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde agissent notamment dans le respect des règles du Code de la sécurité intérieure, du Code général de la fonction publique, du Code général des collectivités territoriales, du règlement intérieur de l'établissement et des règles de déontologie communes aux personnels de la Sécurité civile.

C'est pourquoi, il est proposé d'intégrer la charte de déontologie de la Sécurité civile dans le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Gironde.

En conséquence, un nouveau paragraphe rédigé comme suit : « La charte de déontologie de la sécurité civile fait partie intégrante du présent règlement intérieur du SDIS33, auquel elle est annexée » est introduit dans le Titre préliminaire – objet du règlement intérieur.

Cette charte de déontologie sera notifiée à chaque agent de l'établissement.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de la Gironde le 7 mars 2024 et du CCDSPV le 12 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification du règlement intérieur visant à intégrer la charte de déontologie de la sécurité cvile.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2383-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2383-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d044	**DEMANDE D'INDEMNISATION DE SAPEURS-POMPIERS VICTIMES D'INCIVILITÉS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DEMANDE D'INDEMNISATION DE SAPEURS-POMPIERS VICTIMES D'INCIVILITÉS

En application des articles L. 134-1 et suivants du code général de la fonction publique ainsi que de l'article L. 113-1 du code de la sécurité intérieure, les fonctionnaires, les agents publics non titulaires et les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient à l'occasion de leurs fonctions d'une protection fonctionnelle organisée par le SDIS qui les emploie.

Le SDIS est tenu de protéger les agents contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte.

L'octroi de la protection fonctionnelle aux agents ouvre le droit à ces derniers d'obtenir directement auprès de l'administration, le paiement de sommes couvrant la réparation de leur préjudice afin d'obtenir une juste compensation au regard des attaques subies.

En cas de versement, par le SDIS, des dommages et intérêts en lieu et place des condamnés, le SDIS sera subrogé aux droits des victimes, pour demander auprès des auteurs des faits, la restitution des sommes ainsi versées.

A cet effet, les agents du SDIS demandeurs devront, en contrepartie des sommes qui leur seront versées par le SDIS, accepter de signer un acte de subrogation à son profit.

Cela afin que ce dernier dispose des garanties d'une action directe contre les condamnés défaillants.

Dans ce cadre, les demandes suivantes d'indemnisation de sapeurs pompiers victimes sont soumises au conseil d'administration du SDIS:

Intervention CODIS n° 70090 - n°parquet 20234000173 - AJ 4017

Le 10 août 2020, Mme Valérie MASSON, Monsieur Guillaume LEFRANS, et Monsieur Julien PONTI, sapeurs-pompiers au Centre de secours de LESPARRE ont été requis pour malaise à domicile.

Lors de l'intervention, ils ont été agressés et insultés par la victime qu'ils étaient venus secourir.

Traduit en justice, cet individu a été reconnu coupable le 28 juin 2023 de violences et outrages sur sapeur-pompier et condamné à un emprisonnement délictuel de deux mois assorti d'un sursis.

Il a en outre été condamné à payer à chacun des trois agents la somme de 700 euros en réparation de leur préjudice moral.

Intervention CODIS n° 26525 - n°parquet 23030000317 - AJ 4389

Le 15 mars 2023, lors de l'intervention au Centre Educatif Renforcé de Castelviel, l'adjudant David MARZAC, sapeur-pompier volontaire au CIS de Sauveterre de Guyenne, a été agressé par un adolescent qui lui a craché dessus et l'a insulté à de nombreuses reprises.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le jeune homme a été poursuivi pour cet acte, ainsi que pour des vols à main armée et différents autres actes de violence. L'audience s'est tenue le 14 septembre 2023 devant le tribunal pour enfants de Bordeaux.

La constitution de partie civile de Monsieur MARZAC a été déclarée recevable et le mineur a été condamné à lui verser la somme de 500 euros en réparation de son préjudice moral.

Intervention CODIS n° 43611- n°parquet 23160000055 - AJ 4393

Le 3 mai 2023, le sergent Nicolas UHALDEBORDE, du centre de secours de Bruges, était conducteur d'un véhicule dans le cadre d'une intervention pour fuite de gaz.

Alors qu'il était assis à son poste de conduite et bloquait momentanément la rue avec son véhicule, le temps de l'intervention, un individu voulant passer avec son utilitaire l'a insulté, lui a craché au visage, a sorti un objet de son sac et l'a menacé verbalement de mort. Il a ensuite frappé avec l'objet sur la vitre du véhicule pour la casser, en vain.

L'agresseur a été présenté le 10 juillet 2023 devant le tribunal correctionnel de Bordeaux dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

Outre une amende délictuelle de 600 euros, il a été condamné à verser à Monsieur UHALDEBORDE la somme de 500 euros en réparation de son préjudice moral.

Intervention CODIS n° 74254 - n°parquet 23206000129 - AJ 4430

Le 23 juillet 2023, un équipage du centre de secours d'Ornano, composé de Messieurs Ludovic PIRASTU, Fabien FLINOIS et Anthony LLASERA, est intervenu pour blessé sur voie publique au 11 rue Judaïque.

Sur place, ils ont été confrontés à l'agressivité d'un homme, compagnon de la victime au sol. Cet individu a été interpellé par les services de police.

Poursuivi dans le cadre d'une comparution immédiate, il a été reconnu coupable de violence sur sapeur-pompier, violence avec usage ou menace d'une arme et outrage.

Il a été condamné à un emprisonnement délictuel de 12 mois et à verser à chacun des 3 pompiers agressés la somme de 700 euros en réparation de leur préjudice moral.

Interventions CODIS n° 147090 et 64535 - n°parquet 23217000005 - AJ 4362 et 4421

Le 24 décembre 2022, Monsieur Yohann LAGUEYT, sapeur-pompier au centre de secours de Mérignac, transportait une victime aux urgences de la clinique Mutualiste de Pessac.

Durant l'attente dans le box des urgences, la personne s'est agitée et est devenue agressive et violente à l'égard des sapeurs-pompiers et du personnel soignant. Elle a a asséné un coup de poing au visage de Monsieur LAGUEYT, conduisant à une ITT de 5 jours.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le 23 juin 2023, un autre équipage du centre de secours d'Ornano, composé de Messieurs Jérémy BERNARD, Anthony BRETHES et Baptiste PUYO a été victime d'une agression verbale et physique de la part du même individu.

L'auteur des faits est passé, le 7 août 2023, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate, et plusieurs affaires ont été jointes et jugées ce jour.

Il a été déclaré coupable de violence à l'égard des 4 pompiers et condamné à un emprisonnement de 30 mois. En réparation du préjudice causé aux sapeurs-pompiers, il a été condamné à verser 800 euros à chacun d'entre eux.

Intervention CODIS n° 77940 - n°parquet 23233000162- AJ 4436

Le 2 août 2023, le caporal Jean-Sébastien OPRESCO du CIS d'Ornano est intervenu sur un accident de la route impliquant un scooter.

Le conducteur, non blessé, n'a pas cessé de proférer des insultes, menaces et outrages à son égard.

Le 25 octobre 2023, l'agresseur a été reconnu coupable d'outrage à une personne chargée d'une mission de service publique et, outre une condamnation à une peine de jours-amandes pour un total de 800 euros, il a été condamné à indemniser le préjudice causé à Monsieur OPRESCO à hauteur de 300 euros.

Intervention CODIS n° 93207- n°parquet 23284000078 - AJ 4446

Le 11 septembre 2023, l'équipage de l'adjudant-chef Julien MAGUIN, sapeur-pompier au centre de secours de la Benauge, est appelé pour un blessé sur la voie publique à Bordeaux.

L'individu victime a été pris en charge et transporté à l'hôpital Saint André. Lors de son transport, la victime secourue s'est énervée et a tenté de porter un coup de poing au visage de Monsieur MAGUIN, qui a réussi à l'esquiver.

Agressif et menaçant, il a tenté, une fois pris en charge par l'équipe médicale, de provoquer l'équipage lorsque celui-ci est sorti de l'hôpital.

Le 13 novembre 2023 dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, cet individu a été reconnu coupable de violence volontaire à l'égard de Monsieur MAGUIN et, condamné à une amende délictuelle de 700 euros, ainsi qu'au versement de dommages et intérêts au profit de Monsieur MAGUIN pour un montant de 500 euros.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le SDIS à verser au titre des dommages et intérêts prescrits par décisions judiciaires aux agents concernés, les sommes suivantes :

- Monsieur Guillaume LEFRANS, 700 euros
- Madame Valérie MASSON, 700 euros
- Monsieur Julien PONTI, 700 euros

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- Monsieur David MARZAC, 500 euros
- Monsieur Nicolas UHALDEBORDE, 500 euros
- Monsieur Ludovic PIRASTU, 700 euros
- Monsieur Fabien FLINOIS, 700 euros
- Monsieur Anthony LLASERA, 700 euros
- Monsieur Yohann LAGUEYT, 800 euros
- Monsieur Jérémy BERNARD, 800 euros
- Monsieur Anthony BRETHES, 800 euros
- Monsieur Baptiste PUYO, 800 euros
- Monsieur Jean-Sébastien OPRESCO, 300 euros
- Monsieur Julien MAGUIN, 500 euros

Les agents susmentionnés devront fournir au SDIS un acte de subrogation, signé par chacun afin de pouvoir être indemnisés de leur préjudice moral. Le SDIS sera alors substitué dans les droits des agents bénéficiaires afin de recouvrir les dommages et intérêts versés en leurs lieux et place ainsi que les frais irrépétibles alloués par le Tribunal correctionnel.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2242-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d045	**MISE EN VENTE DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION SITUÉ 39 RUE DE SOISSONS À BORDEAUX - CHANGEMENT DE MODALITÉS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2262-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2262-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d045

MISE EN VENTE DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION SITUÉ 39 RUE DE SOISSONS À BORDEAUX - CHANGEMENT DE MODALITÉS

Le SDIS de la Gironde est propriétaire d'une maison à usage d'habitation, d'une superficie d'environ 220 m², située 39, rue de Soissons à Bordeaux, dont le terrain d'assiette est cadastré section MC, numéro 126, pour une contenance de 302 m².

Cet immeuble constituait le logement de fonction du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Gironde jusqu'au 31 décembre 2020.

Aujourd'hui, ce logement n'est plus utilisé, l'actuel directeur départemental se logeant par ses propres moyens. Dès lors et dans le cadre de la politique de gestion active du patrimoine de l'Établissement, la mise en vente de cet immeuble a été décidée suivant délibération du Conseil d'Administration n° CA 2023-011, en date du 4 avril 2023.

Les modalités de mise en vente fixées aux termes de cette délibération étaient les suivantes : enchères sous plis fermés et cachetés, au plus offrant, après publicité par voie d'affichage sur place ainsi que sur les réseaux spécialisés.

L'ensemble des plis devaient être déposés chez le commissaire de justice choisi par le SDIS, dans le délai imparti d'un mois à compter de la publication de l'annonce, puis ouverts, à l'issue de la procédure, dans les locaux de l'établissement, en présence du commissaire désigné, qui rédige un procès-verbal consignant le nom du ou des candidats, la date de réception du ou des plis et le classement des offres reçues selon leur montant.

Deux mises en vente ont eu lieu, le 1er juin 2023 pour la première et le 1er septembre 2023 pour la seconde. Suivant procès-verbaux de constat en date des 4 juillet et 4 octobre 2023, le commissaire de justice a consigné les différentes offres reçues par le SDIS.

La plus élevée de ces offres n'atteignant pas la valeur fixée par l'avis rendu par France Domaine en date du 20 mars 2023, déduction faite de la marge de négociation autorisée de 15 %, l'établissement n'a pas souhaité donner suite.

Une demande d'expertise de la valeur vénale de l'immeuble a été sollicitée par l'établissement auprès d'un expert immobilier près la cour d'appel de Bordeaux. L'expertise, en date du 17 novembre 2023, est venue entériner la valeur vénale fixée par France Domaine.

Dans un contexte de dégradation du marché de l'immobilier, y compris sur un secteur attractif comme celui du centre de Bordeaux, le SDIS souhaite désormais donner une plus large publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier.

Il est ainsi proposé de faire appel à plusieurs agences immobilières, sans exclusivité.

Les modalités de vente proposées sont les suivantes :

- le prix de vente est fixé à un million cent mille euros (1.100.000 €), net vendeur, conformément à l'avis de valeur de France Domaine,

- la durée du mandat est fixée à 3 mois minimum ;

- la rémunération du mandataire sera comprise entre 5 % et 5,5 % du prix de vente, à la charge de l'acquéreur ;

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2262-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- **Autoriser Monsieur le Président à donner mandat de vente de l'immeuble situé 39, rue de Soissons à Bordeaux, selon les modalités de vente précitées, à plusieurs agences immobilières, sans exclusivité ;**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision ;**

- **Autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses éventuelles nécessaires à cette mise vente .**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2262-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2262-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d046	**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN VUE DE L'ACTE DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA BENAUGE AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2260-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2260-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d046

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN VUE DE L'ACTE DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA BENAUGE AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Les locaux actuels du centre d'incendie et de secours de la Benauge étant devenus inadaptés aux besoins du service en raison de leur vétusté, la construction d'un nouveau bâtiment situé à Bordeaux Bastide, sur l'ancienne « Cité des Fleurs », dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euratlantique, est en cours d'achèvement.

L'ensemble immobilier abritant le centre d'incendie et de secours de la Benauge appartient au SDIS de la Gironde pour l'avoir acquis de Bordeaux Métropole (anciennement Communauté Urbaine de Bordeaux) aux termes d'un acte authentique reçu en la forme administrative, en date des 2 mars et 2 avril 2001.

Cet acte de transfert de biens comporte une condition résolutoire, ainsi rédigée :

« Il est ici précisé, de convention expresse entre les parties, que si, par décision de son conseil d'administration, le SDIS de la Gironde entend désaffecter le bien immobilier, objet du présent transfert, et lui attribuer une autre destination que celle liée au fonctionnement des services d'incendie et de secours du Département de la Gironde, le présent bien devra faire retour dans le patrimoine communautaire, et ce, à titre gratuit dans les mêmes conditions que celles qui auront prévalu pour l'établissement du transfert de biens par la Communauté Urbaine de Bordeaux susvisée au profit du SDIS également susvisé. »

Par délibération CA 2023-010, en date du 4 avril 2023, le Conseil d'administration a approuvé le déclassement par anticipation de l'ensemble immobilier abritant l'actuel centre d'incendie et de secours de la Benauge en vue de sa rétrocession en pleine propriété, au profit de Bordeaux Métropole, alors même que l'affectation à l'utilité publique dont ils sont le siège n'aurait pas encore pris fin, conformément aux dispositions prévues par l'article 35 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi SAPIN II) et les articles 9 et 10 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 précisant la mise en œuvre dudit déclassement anticipé.

Le SDIS de la Gironde peut désormais rétrocéder à Bordeaux Métropole, en pleine propriété et à titre gratuit, l'ensemble immobilier qui doit être désaffecté tout prochainement.

L'acte de constatation de la réalisation de la condition résolutoire contenue dans l'acte de transfert en pleine propriété initial, en date des 2 mars et 2 avril 2001, précité, sera rédigé en la forme administrative, reçu et authentifié par le président du conseil d'administration, en vue de sa publication auprès du service de publicité foncière compétent, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13, alinéa 1er, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par conséquent, une délégation de signature au profit de la première vice-présidente est nécessaire pour représenter le service à l'acte, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13, alinéa 2, du CGCT.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2260-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- Autoriser monsieur le Président à authentifier l'acte de constatation de la réalisation de la condition résolutoire contenue dans l'acte initial en vue de sa publication auprès du service de publicité foncière compétent ;

- Accorder une délégation de signature au profit de madame la première vice-présidente afin de l'autoriser à signer l'acte en lieu et place du Président ;

- Autoriser monsieur le Président à engager les dépenses éventuelles qui pourraient être générées par cet acte.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2260-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à la majorité, par :
16 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES
3 Abstentions : M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, Mme Nathalie LACUEY

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2260-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d047	**MISE EN RÉFORME DE DIVERS MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2244-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2244-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d047

MISE EN RÉFORME DE DIVERS MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours procède régulièrement à la mise en réforme de mobiliers et d'équipements divers suite à sinistre, à détérioration, du fait de leur vétusté ou lorsque leur utilisation n'est plus compatible avec la fonction initialement assignée.

Il est proposé de procéder à la réforme des matériels (mobiliers, électroménagers, équipements) recensés en annexe.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à :

- **procéder à la mise en réforme des matériels listés en annexe,**
- **procéder à la vente des matériels valorisables, selon les moyens légaux usuels;**
- **engager la procédure de destruction pour les matériels non vendus,**
- **signer tout acte administratif ou document se rapportant à ces opérations.**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2244-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2244-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d048	**MISE EN RÉFORME DE VÉHICULES ET DIVERS MATÉRIELS**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2217-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2217-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d048

MISE EN RÉFORME DE VÉHICULES ET DIVERS MATÉRIELS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours procède régulièrement à la mise en réforme de véhicules et matériels divers dont l'état, du fait de leur âge, de leur vétusté ou suite à un sinistre, n'est plus compatible avec les missions qui leur sont assignées.

Les véhicules et matériels divers recensés sur la liste en annexe entrent dans cette catégorie.

Il est donc proposé de procéder à leur réforme.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à :

- **procéder à la mise en réforme des véhicules et matériels listés en annexe,**
- **procéder à la vente des véhicules et matériels, selon les moyens légaux usuels (notamment la cession à la compagnie d'assurances automobile, le recours au service local du Domaine ou à un commissaire priseur privé ...),**
- **engager la procédure de destruction pour les véhicules et matériels non mis en vente,**
- **signer tout acte administratif ou document se rapportant à ces opérations.**

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2217-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2217-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d049	**MODIFICATION DU RÈGLEMENT HABILLEMENT**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2389-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2389-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d049

MODIFICATION DU RÈGLEMENT HABILLEMENT

Le nouveau règlement habillement a vocation à prendre en compte les évolutions réglementaires et prospectives ainsi que les échanges dans le cadre de la commission habillement.

Le présent projet de modification comprend notamment l'introduction de chaussants de type A et la modification de certaines dotations :

- Dotation de base des sapeurs-pompiers professionnels :
dotation de 2 paires de bottes avec ou sans lacets de type C ou dotation d'1 paire de bottes avec ou sans lacets de type C et d'1 paire de chaussants de type A.

- Dotation de base des sapeurs-pompiers professionnels : suppression de la dotation du survêtement.

- Dotation spécifique aux SPP à partir du grade de lieutenant et à la demande du chef de groupement pour les SPP sous-officiers : ajout d'1 bande « Sapeurs-Pompiers »

- Dotation complète des sapeurs-pompiers volontaires : Dotation de 2 paires de bottes avec ou sans lacets de type C ou d'1 paire de bottes avec ou sans lacets de type C et d'1 paire de chaussants de type A.

- Dotation spécifique aux SPV à partir du grade de lieutenant et à la demande du chef de groupement pour les SPV sous-officiers et SPV du SSSM : ajout d'1 bande « Sapeurs-Pompiers »

- Dotation différenciée des sapeurs-pompiers volontaires spécifique au secours à personne (SAP) : ajout d'une tenue de sport (short et tee shirt)

- Dotation de base des « PATS exposés à travaux salissants ou à risques » : ajout de 2 écussons d'épaule

- Dotation complémentaire équipiers et cadres feux tactiques : ajout 1 cagoule de fuite et 1 anémomètre.

- Création d'une dotation complémentaire UMG : affectation d'une deuxième tenue de feu (1 veste protection textile, 1 sur-pantalon protection textile et 1 paire de gants de protection SP de type C)

- Création d'une dotation complémentaire RCCI-EN : 1 combinaison rouge, 1 gilet d'intervention RCCI-EN, 1 anémomètre multifonction compact, 1 sac BRACO, 1 équerre plastique pour mesure photographique, 1 loupe à main éclairante, 1 aimant.

- Création d'une dotation complémentaire RCCI : 1 combinaison rouge, 1 paire de gants anti-coupure.

- Création d'une dotation complémentaire « Télépilote » : 1 gilet d'intervention Télépilote.

Il est donc proposé la modification de l'annexe « règlement habillement ».

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2389-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du SDIS de la Gironde le 7 mars 2024 et du CCDSPV le 12 mars 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la modification du règlement habillement.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2389-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2389-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d050	**ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE ACHATS DU SDIS DE LA GIRONDE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2109-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2109-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

CA 2024-d050

ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE ACHATS DU SDIS DE LA GIRONDE

Par délibération CA 2004-14 du 26 avril 2014, le Conseil d'administration a adopté la nomenclature achats du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Cette nomenclature dresse la liste des produits ou services, regroupés par familles d'achats de même nature. Elle permet la computation des seuils, afin de déterminer le niveau de publicité et le type de procédure à mettre en œuvre.

Pour les dépenses relevant de l'achat public, elle est utilisée dès le stade de la préparation budgétaire et jusqu'au mandatement. Elle permet ainsi le contrôle de toute la chaîne des achats.

Cette nomenclature doit être régulièrement adaptée aux besoins du SDIS afin de correspondre au plus près aux achats effectués et d'assurer le respect par l'établissement de ses obligations en matière de marchés publics.

En 2023, un travail de relecture de la nomenclature en vigueur et d'adaptation a donc été mené avec les groupements acheteurs afin :

- de supprimer les rubriques de nomenclature qui n'étaient plus utilisées,
- de créer celles correspondant à des besoins nouveaux,
- de détailler plus avant certaines rubriques.

Il est proposé de fixer la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle nomenclature (jointe en annexe) au 1er janvier 2025.

A cette fin, la préparation du budget primitif 2025 sera réalisée sur cette base.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- valider la nouvelle nomenclature achats telle que présentée en annexe,
- valider sa date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2109-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2109-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	**BILAN DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL SUR L'ANNÉE 2023**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2367-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2367-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INFORMATION

BILAN DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL SUR L'ANNÉE 2023

À la suite du Conseil d'administration du 9 décembre 2022 et après avis des instances consultatives en novembre 2022, l'établissement a mis en œuvre le déploiement du télétravail pour les agents éligibles et ce, dans le cadre posé par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié.

Après quelques mois de mise en œuvre, et comme l'établissement s'y était engagé, les Groupements des Ressources Humaines (GRH), de la Formation (GFO) et Informatique et Télécommunications (GIT) ont procédé à un bilan intermédiaire du déploiement sur l'année 2023 qui a été présenté lors du Comité Social Territorial (CST) du 16 juin 2023.

De plus, l'article 55 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics prévoit que le CST débatte chaque année sur le bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail.

Dans le cadre de cette première année de déploiement du télétravail au sein du SDIS de la Gironde, un bilan a été réalisé dans le but d'évaluer sa mise en œuvre et d'identifier les pistes d'amélioration potentielles. Un bilan chiffré a été réalisé ainsi qu'une enquête plus qualitative afin de capter le ressenti des encadrants, des télétravailleurs et des non-télétravailleurs concernant ce nouveau mode d'organisation.

Afin de réaliser ce bilan, la méthode employée a été la suivante :

- les statistiques quantitatives concernent les agents présents au 31/12/2023 afin d'être cohérent avec les données du Rapport Social Unique 2023 (RSU) ;

- un sondage anonymisé sur l'intranet du SDIS de la Gironde a été mis en ligne du 22 décembre 2023 au 18 janvier 2024, avec une relance par mail des agents une semaine avant la date de clôture. Ce sondage était à destination des télétravailleurs, des non-télétravailleurs et des encadrants de télétravailleurs afin de recueillir un ressenti plus global et d'avoir le point de vue de tous les acteurs et non pas que celui des télétravailleurs ou des encadrants. 242 agents ont répondu dont 154 télétravailleurs, soit 47 % des agents qui exercent leurs fonctions en télétravail. Toujours dans les 242 agents, 49 encadrants ont répondu dont 34 exerçant eux aussi en télétravail.

En annexe, figure le bilan détaillé.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2367-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2367-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	**MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2221-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2221-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INFORMATION

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Le régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux est défini par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié.

L'article 1 du décret précité prévoit l'information de l'assemblée délibérante en cas de mise à disposition de personnels.

Le commandant de sapeurs-pompiers professionnels Eric MARCHAL est mis à disposition de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises en qualité de chargé de mission système d'information métiers et missions transverses à l'État-major, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2024.

A cette même date, il est donc mis fin à sa mise à disposition auprès de l'ENSOSP, en qualité de chef de service des formations aux emplois de spécialités, adjoint chef de division, responsable pédagogique et référent matières à la division des formations aux emplois de spécialités (DSPE) depuis le 1er septembre 2022.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2221-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2221-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	**MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE SOINS D'URGENCE ET FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS DE LA GIRONDE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2379-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2379-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INFORMATION

MISE EN ŒUVRE DES ACTES DE SOINS D'URGENCE ET FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS DE LA GIRONDE

La loi dite MATRAS du 25 novembre 2021 vise à consolider le modèle français de sécurité civile et prévoit dans son article 2 une évolution du cadre des missions et la reconnaissance des sapeurs-pompiers comme acteurs du soin.

Le décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers définit les 13 actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers après formation.

L'arrêté du 19 août 2022 relatif à la formation des sapeurs-pompiers aux actes de soins d'urgence relevant de leur compétence modifie l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Chacun de ces actes de soins d'urgence fait consensus avec une balance bénéfices-risques hautement favorable en matière d'amélioration du service rendu aux personnes en situation de détresse vitale ou fonctionnelle. Parmi ces derniers, figurent des actes pouvant être réalisés en autonomie et des actes qui nécessitent une prescription médicale préalable.

Le SDIS de la Gironde a finalisé la mise en œuvre des actes réalisés en autonomie.

Parmi ces derniers, nous retrouvons : prise de température, mesure des pulsations cardiaques, mesure de la pression artérielle, mesure de la glycémie capillaire, recueil du taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive (déjà réalisés au SDIS de la Gironde avant parution du texte), et recueil de divers scores de gravité clinique (intégré lors de la dématérialisation des fiches bilans secouristes).

Le SDIS de la Gironde va poursuivre le déploiement des actes de soins d'urgence et notamment ceux sur prescription au cours de l'année 2024 au bénéfice de la population girondine.

Ces actes prescrits permettront la prise en charge plus rapide des chocs anaphylactiques, des malaises hypoglycémiques, de diverses intoxications, ainsi qu'une prise en charge améliorée de la douleur et également, sur prescription, le recueil et la transmission de l'hémoglobinémie et des électrocardiogrammes.

Ces actes feront l'objet de fiches techniques de mise en application.

Les modalités de délivrance de la prescription (médecin régulateur urgentiste hospitalier, médecin sur les lieux, médecin de sapeurs-pompiers) sont établies en partenariat avec le SAMU 33 et formalisées dans un protocole d'accord (document en annexe).

Une convention fixant les modalités de l'intervention du médecin de sapeurs-pompiers en cas de détresse vitale et d'impossibilité de réponse rapide par le médecin régulateur sera rédigée conformément au décret.

La formation, conforme aux référentiels nationaux d'activités et compétences concernera l'ensemble des chefs d'agrès 1 équipe et se déroulera sur l'année 2024. Les premières sessions débuteront en avril.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2379-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

La mise en œuvre opérationnelle se fera en partenariat avec le SAMU 33 tout au long de l'année 2024.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2379-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2379-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	**DÉMATÉRIALISATION - CHANTIERS 2024**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2255-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2255-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INFORMATION

DÉMATÉRIALISATION - CHANTIERS 2024

Le SDIS conduit depuis plusieurs années, tantôt dans un cadre imposé par la réglementation, tantôt selon une démarche volontariste, divers projets de dématérialisation de ses procédures.

Au cours de l'année 2024, des étapes importantes de ce processus global seront franchies en s'appuyant sur les solutions numériques offertes par la mise en place d'un nouveau socle de dématérialisation.

Il sera ainsi désormais possible pour le Président du Conseil d'administration de procéder, au titre de ce mandat, à la signature électronique de divers actes de gestion relatifs au SDIS : signature des délibérations, des marchés publics et de leurs actes subséquents...

Le calendrier envisagé est le suivant :

- la mise en œuvre de la solution de parapheur électronique permettra, en premier lieu (Objectif : dès le printemps), la signature des marchés publics. Seront simultanément intégrés à ce parapheur les visas et signatures actuellement réalisés par la Direction du SDIS via un autre outil en matière de gestion comptable (bordereaux des mandats et titres),

- la signature électronique des délibérations sera, dans un second temps (Objectif : première instance du second semestre), réalisée dans ce parapheur, permettant ainsi de parachever le processus de dématérialisation de l'organisation des instances délibératives et consultatives entrepris en 2023,

- enfin, le visa et la signature dématérialisés des bons de commande par les différents délégataires de l'établissement seront testés puis généralisés (Objectif : 3ème trimestre), procurant un bénéfice notable en termes d'efficacité du processus de commande publique.

Au-delà du gain de réactivité et d'optimisation que ces différents chantiers permettent, ils marquent également le souci du SDIS de moderniser ses pratiques et de participer à l'effort collectif de responsabilité environnementale en réduisant drastiquement l'usage de consommables dans le cadre d'une politique d'impression également portée au cours de cette année.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2255-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2255-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	**MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'IMPRESSION**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2439-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2439-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INFORMATION

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'IMPRESSION

Dans une perspective de rationalisation/optimisation des moyens d'impression de l'établissement, le Groupement Informatique et Télécommunications a mené en 2023 un audit des moyens d'impressions disponibles auprès de l'ensemble des services.

Plusieurs axes d'optimisation, tant en termes d'impacts financiers qu'environnementaux ont ainsi été identifiés et déclinés à travers les services suivants :

- Mutualisation des moyens d'impression par utilisation de solutions d'impressions multi-fonctions en remplacement de solutions d'impression individuelles permettant d'envisager une réduction du parc de moyens d'impression d'environ 40 % après mise en œuvre de règles de dotation par groupement et CIS optimisées ;

- Mise en place de règles de bonnes pratiques des moyens d'impression (*Charte des usages responsables, affiches pour sensibilisation)* permettant d'envisager une réduction des coûts au niveau de la consommation de papier ;

- Mise en œuvre de nouveaux services permettant de sécuriser et améliorer les services aux utilisateurs (*authentification de l'utilisateur par badge ou code, libération des impressions à la demande et là où on se trouve, purge automatique des impressions orphelines, point d'impression couleur performant dans chaque groupement fonctionnel ou territorial …) ;*

- Choix de matériels prenant en compte l'évolution des métiers, des technologies et de la réglementation en termes d'achats responsables ;

- Mise en place d'outils de supervision et de suivi des consommations des moyens d'impression;

Le calendrier envisagé pour la mise en place de la politique d'impression :

- A partir de juin 2024 pour l'ensemble des groupements présents sur le site de Pierre 1er.

- A partir de septembre 2024 pour tous les autres groupements fonctionnels et territoriaux.

- En fin d'année et jusqu'au 1er trimestre 2025 pour les CIS.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2439-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2439-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
INFORMATION	**GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU SDIS DE LA GIRONDE**	**27/03/24**

Le 27 mars 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Christophe DUPRAT, 2ème vice-président
Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Nathalie LACUEY, Administratrice
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Xavier DANEY, Administrateur
Monsieur Christophe MIQUEU, Administrateur
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Patrice BEUNARD, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Procuration :

Monsieur Alexandre RUBIO (pouvoir donné à Monsieur Jean-Luc GLEYZE)

Suppléant :

Monsieur Maxime GHESQUIERE (suppléant de Monsieur Olivier CAZAUX)

Absents excusés :

Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Hervé GILLE, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2028-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.
Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.
Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.
Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.
Monsieur le commandant Christophe DEBONS, référent mixité et lutte contre les discriminations
Monsieur le capitaine Pierre NEYRAND, référent sûreté sécurité

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :
Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD
Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN
Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Suppléant :
Monsieur l'infirmier-chef Gilles GUEDJ
Monsieur le caporal-chef Thibaut LABROUSSE

Étaient également présents :
Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources
Madame Cécile LAGARDE, cheffe du GIT
Monsieur le lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY, chef du pôle coordination opérationnelle
Monsieur le lieutenant-colonel Charles LAFOURCADE, chef du pôle territoires
Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux
Monsieur lieutenant-colonel Eric PITAULT, chef du groupement d'appui pour la direction et les services.
Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques.
Madame Elisa DAVY, chargée des instances
Madame Béatrice LEGENDRE, assistante du Président et du Directeur départemental

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27
Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 18

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2028-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

INFORMATION

GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU SDIS DE LA GIRONDE

Afin de préserver la sécurité juridique devant présider à la dévolution des marchés publics et de moderniser les outils de pilotage de la commande publique au sein de l'établissement, le Conseil d'administration, par délibération CA 2015-080 du 14 décembre 2015, a approuvé le principe d'élaboration d'un guide interne de la commande publique.

Ce guide, en vigueur depuis 2016, a été actualisé afin d'une part, d'intégrer les évolutions réglementaires générées par le code de la commande publique de 2019 et par les différents cahiers des clauses administratives générales de 2021 et d'autre part, de tenir compte de la modification des seuils de procédure formalisée, applicables au 1er janvier 2024.

Ce guide se présente sous la forme de fiches thématiques synthétiques et de fiches pratiques détaillant les étapes de la commande publique :

- les étapes préalables à la passation (définition du besoin, évaluation de l'achat, méthode de computation des seuils)
- le cadre réglementaire (présentation des différents types de marchés et de procédure, focus sur les accords cadres, les marchés de faible montant et la mutualisation des achats)
- le processus décisionnel (examen des candidatures et des offres, négociation, acteurs de la décision)
- les éléments composant un marché public (documents constitutifs du marché, prix, avances et acomptes)
- la vie d'un marché (sous-traitance, modifications et reconduction)
- les risques pesant sur les marchés (contrôle de légalité, contrôle du juge administratif, contrôle du juge pénal)

Ce guide intègre nécessairement le tableau des nouveaux seuils de procédure formalisée applicables au 1er janvier 2024, soit :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services
- 5 538 000 € HT pour les marchés de travaux

Le droit de la commande publique étant en évolution constante, il est proposé, afin de parer à tout risque d'obsolescence, des modalités souples de mise à jour de ce guide, par simple ajustement dès qu'une évolution de la réglementation le nécessitera.

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information.

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2028-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

DECISION

Adopté à l'unanimité, par :
19 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Christophe DUPRAT, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Maxime GHESQUIERE suppléant de M. Olivier CAZAUX. Mme Nathalie LACUEY, M. Arnaud ARFEUILLE, M. Gérald CARMONA, Mme Valérie DROUHAUT, M. Alexandre RUBIO, M. Xavier DANEY, M. Christophe MIQUEU, M. Dominique FEDIEU, M. Daniel BARBE, M. Patrice BEUNARD, M. Cédric GERBEAU, Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 27 mars 2024

Le Président
du Conseil d'Administration

Jean-Luc GLEYZE

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240327-2028-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024